

RAPPORT ANNUEL

2014-2015

 Palais des congrès de **Montréal**



TABLE DES MATIÈRES

1	MISSION	43	LA REVUE DE L'ANNÉE
1	DÉCLARATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	44	SURVOL DE L'ANNÉE
2	FAITS SAILLANTS 2014-2015	45	PERFORMANCE GLOBALE
3	FAITS SAILLANTS PAR TRIMESTRE	50	MARCHÉ DES CONGRÈS
5	LETTRES	54	MARCHÉ DES EXPOSITIONS
6	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	57	MARCHÉ DES CONFÉRENCES, DES RÉUNIONS ET DES GALAS (CRG)
7	MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	59	LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
9	LA GOUVERNANCE	60	L'ENVIRONNEMENT
10	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	61	L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ
19	LA DIRECTION AU 31 MARS 2015	63	REDDITION DE COMPTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
21	LES RESSOURCES HUMAINES	70	AUTRES EXIGENCES LÉGALES
29	LE SUIVI DU <i>PLAN STRATÉGIQUE 2013-2016</i>	78	LES ÉTATS FINANCIERS
30	ENJEU 1 : ACCROÎTRE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET LA PERFORMANCE COMMERCIALE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	101	ANNEXE 1 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
35	ENJEU 2 : AMÉLIORER EN CONTINU L'EXPÉRIENCE CLIENT PAR L'INNOVATION, LA CRÉATIVITÉ ET L'EXCELLENCE	108	ANNEXE 2 – CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS
40	ENJEU 3 : AMÉLIORER EN CONTINU LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ	112	INDEX DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

MISSION

SOLLICITER ET ACCUEILLIR DES CONGRÈS, DES EXPOSITIONS, DES CONFÉRENCES, DES RÉUNIONS ET AUTRES ÉVÉNEMENTS.

Institution publique à vocation commerciale, la Société du Palais des congrès de Montréal génère d'importantes retombées économiques et intellectuelles pour le Québec et contribue au rayonnement international de Montréal à titre de destination de premier plan.

VISION

Le Palais des congrès de Montréal sera reconnu sur les marchés nationaux, américains et internationaux comme le meilleur centre de congrès en Amérique pour la qualité de son offre et son service à la clientèle. Résolument axé sur le dépassement des attentes de ses clients, le Palais offre une expérience empreinte d'innovation et de créativité, à l'image de Montréal. Organisation ouverte sur sa communauté, le Palais est l'un des principaux acteurs économiques et touristiques de la province et génère toujours plus de retombées pour le Québec.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les informations contenues dans le présent rapport annuel relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel 2014-2015 de la Société du Palais des congrès de Montréal présentent fidèlement :

- la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société;
- les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.

À Montréal, le 11 juin 2015



Raymond Larivée
Président-directeur général

FAITS SAILLANTS 2014-2015

ACTIVITÉS	2015	2014
Nombre d'événements	347	332
Ententes conclues	358	366
Participants et visiteurs	837 056	766 091
Nuitées	175 307	169 720
Retombées économiques	241 893 516 \$	208 874 669 \$

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

Revenus autonomes	23 848 631 \$	22 624 434 \$
Frais d'exploitation	24 170 903 \$	26 614 296 \$
Taxes municipales et scolaires	10 873 424 \$	6 687 143 \$
Frais financiers	9 492 597 \$	10 746 537 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	2 471 210 \$	6 445 725 \$

SITUATION FINANCIÈRE

Actifs financiers	20 825 098 \$	28 964 155 \$
Actifs non financiers	3 256 849 \$	892 524 \$
Immobilisations corporelles	227 006 386 \$	233 953 021 \$
Dette à long terme	233 645 996 \$	244 244 999 \$
Remboursement de la dette à long terme	10 799 861 \$	11 295 525 \$
Excédent (déficit) cumulé	5 033 519 \$	2 562 309 \$

SUBVENTION DU GOUVERNEMENT

Dépenses nettes d'exploitation	- \$	- \$
Taxes municipales et scolaires	11 341 000 \$	14 648 625 \$
Service de la dette	22 000 000 \$	22 742 375 \$
Maintien des actifs	36 500 \$	950 000 \$
Subvention totale	33 377 500 \$	38 341 000 \$

REVENUS AUTONOMES PAR CATÉGORIE

Congrès	8 568 602 \$	7 626 867 \$
Conférences, réunions et galas	4 300 575 \$	4 287 289 \$
Expositions	8 120 363 \$	6 952 330 \$
Stationnement	1 305 336 \$	1 198 270 \$
Autres	1 262 819 \$	1 276 103 \$
Intérêts	290 936 \$	1 283 575 \$
Revenus autonomes totaux	23 848 631 \$	22 624 434 \$

FAITS SAILLANTS PAR TRIMESTRE

OCCUPATION DE LA SUPERFICIE

1^{ER} TRIMESTRE PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

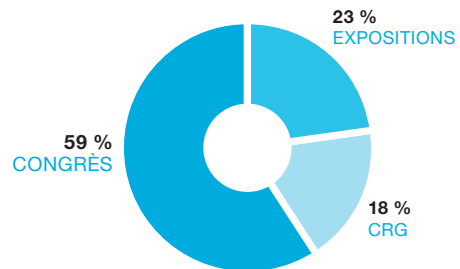
Congrès du travail du Canada
(congrès canadien)

SIAL Canada 2014
Expo Canada-France inc. (exposition commerciale)

44^{es} Journées dentaires internationales du Québec
Ordre des dentistes du Québec (congrès québécois)

ASNR 52nd Annual Meeting & The Foundation
of the ASNR Symposium 2014
American Society of Neuroradiology
(congrès américain)

PyCon 2014
Python Software Foundation (congrès américain)



RÉPARTITION DES
ESPACES OCCUPÉS

2^E TRIMESTRE PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

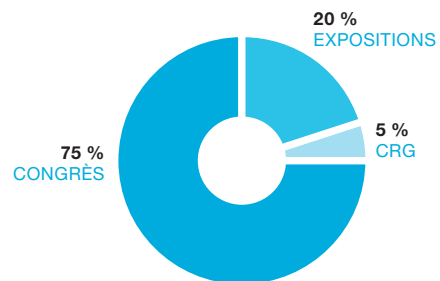
IUMS 2014
International Union of Microbiological Societies
(congrès international)

23rd Congress and General Assembly of the IUCr
International Union of Crystallography IUCr
(congrès international)

Salon du printemps 2015
RONA inc. (exposition commerciale)

Festival d'anime – Otakuthon 2014
Société Culturelle Otakuthon (congrès québécois)

17th World Congress of Food Science
and Technology – IUFoST 2014
International Union of Food Science & Technology
(congrès international)



RÉPARTITION DES
ESPACES OCCUPÉS

3^E TRIMESTRE PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

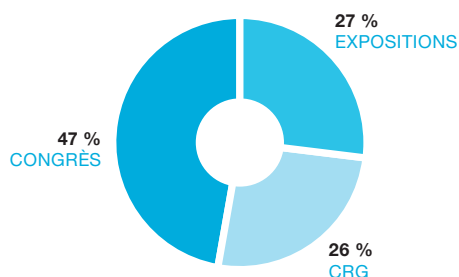
30^e Congrès et salon professionnel de CanWEA
Canadian Wind Energy Association
(congrès canadien)

ASME 2014 International Mechanical Engineering
Congress & Exposition
American Society of Mechanical Engineers
(congrès américain)

NIPS 2014
Neural Information Processing Systems Foundation
(congrès américain)

2014 NACAS Annual Conference
National Association of College Auxiliary Services
(congrès américain)

Canadian Mortgage Conference and Expo
Canadian Association of Accredited Mortgage
Professionals – CAAMP (congrès canadien)



RÉPARTITION DES
ESPACES OCCUPÉS

4^E TRIMESTRE PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

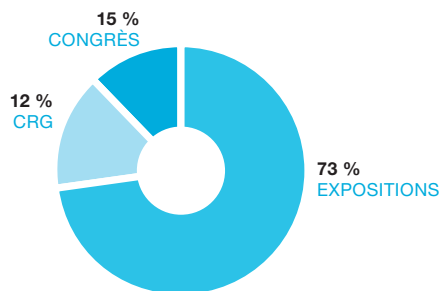
Le Salon International de l'Auto de Montréal 2015
(exposition publique)

Le Salon de la moto 2015
(exposition publique)

Le Salon de la Beauté – Montréal 2015
ABA Allied Beauty (exposition commerciale)

Americana 2015
RÉSEAU environnement (congrès canadien)

Assemblées générales annuelles
Fédération des caisses Desjardins du Québec
(congrès québécois)



RÉPARTITION DES
ESPACES OCCUPÉS

LETTRES

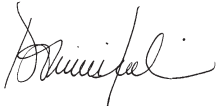
LETTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société du Palais des congrès de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2015.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.



Dominique Vien
Ministre du Tourisme

LETTRE À LA MINISTRE

Madame Dominique Vien
Ministre du Tourisme
900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec) G1R 2B5

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'année financière du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Vous y trouverez les activités et les réalisations de la Société au cours de cette période, de même que les états financiers dûment audités.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Claude Liboiron
Président du conseil d'administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au nom de tous les membres du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, je tire mon chapeau aux membres du comité de direction, aux gestionnaires et à l'ensemble du personnel pour les résultats obtenus en 2014-2015.

Ce n'est pas la première fois que la Société obtient d'excellents résultats, certes. Mais cette année, dans un contexte de réalignement budgétaire, l'atteinte de bons résultats représentait un défi de taille. Et celui-ci a été relevé avec succès. Je tiens notamment à souligner le travail exemplaire de la direction dans la gestion rigoureuse de ses activités et dans l'optimisation de ses processus, qui a permis de réduire le déficit opérationnel de façon importante.

En approuvant les principales orientations et politiques de la Société ainsi que ses budgets, les membres du conseil ont accompagné la direction dans ses choix, l'aidant ainsi à répondre positivement aux volontés gouvernementales.

À ce titre, j'aimerais souligner le travail des membres du conseil qui se sont acquittés de leurs responsabilités avec professionnalisme. Leur grande assiduité aux travaux du conseil et de ses quatre comités témoigne de leur engagement à contribuer au développement de la Société. J'aimerais notamment remercier Michèle Desjardins qui, après huit ans au conseil, a terminé son mandat au terme de l'exercice courant. Sa grande collaboration aura permis de faire avancer plusieurs dossiers importants. Nous la remercions sincèrement.

Évoluant dans un environnement international plus concurrentiel que jamais, la Société devra continuer d'innover pour atteindre ses objectifs dans les années à venir. Elle pourra sans conteste compter sur le dévouement de tous les membres de son conseil d'administration pour y arriver.



Claude Liboiron

Président du conseil d'administration
Société du Palais des congrès de Montréal



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année qui se termine aura constitué un parcours inédit où une gestion rigoureuse accompagnée d'une bonne dose de créativité nous aura permis de relever avec brio de nombreux défis et d'atteindre des résultats inégalés dans l'histoire de la Société.

D'EXCELLENTS RÉSULTATS AU RENDEZ-VOUS

La croissance a été au rendez-vous en 2014-2015 comme en témoignent d'excellents résultats associés à nos activités :

- Nous avons obtenu une augmentation de 10 % de nos revenus autonomes qui atteignent 23,8 millions de dollars cette année, un sommet inégalé dans l'histoire de la Société.
- Le nombre total de participants a également fait un bond de 9,3 %, un record, ce qui a influé sur le nombre de nuitées, en hausse de 3,3 %.
- Les retombées économiques ont totalisé 241,9 millions de dollars, en augmentation de 15,8 % par rapport à l'année 2013-2014.

Ces résultats sont notamment le reflet de l'excellente performance du Palais sur le marché des congrès et des expositions, tel que le révèle la revue de l'année.

C'est avec beaucoup de détermination que la direction de la Société a ainsi répondu aux nouvelles orientations du gouvernement du Québec. Nous avons réussi à réduire considérablement notre déficit opérationnel à la fin de l'année financière et pour atteindre ce résultat exceptionnel, la direction et les employés n'ont pas hésité à remettre en question l'ensemble de nos processus et la gestion de nos opérations afin de mettre en place de nouvelles mesures visant à optimiser nos façons de faire.

L'amélioration de notre productivité, combinée à une hausse significative de nos revenus autonomes et à l'adhésion de tous les membres de la direction à cet objectif commun, aura permis de relever cet important défi.

À la lumière de ce bilan, force est de constater que la Société a une fois de plus accompli sa mission. Les efforts réalisés cette année par l'équipe du Palais bénéficient non seulement à la région de Montréal, mais au Québec tout entier. Nous devons aussi cette réussite à la collaboration exceptionnelle que nous recevons de la part des Ambassadeurs du Palais, notre lien privilégié avec le milieu universitaire et de la recherche, et à celle des membres de l'industrie touristique montréalaise. Je remercie d'ailleurs l'ensemble des partenaires qui nous accompagnent dans notre mission au quotidien.

UNE QUALITÉ CERTIFIÉE À L'INTERNATIONAL

Nos objectifs ont été atteints grâce, notamment, à la grande qualité des installations et des services offerts par l'équipe de la Société. Et si Montréal demeure au premier rang des villes d'accueil de congrès internationaux dans les Amériques pour une troisième année consécutive, c'est aussi grâce à l'offre du Palais qui répond à la demande de clientèles des plus exigeantes.

Cette année, nous avons franchi une étape importante dans la reconnaissance internationale du Palais comme centre de congrès de qualité en obtenant en mars 2015 le niveau Or de l'AIPC Quality Standards. En effet, le Palais fait désormais partie du peloton de tête après avoir joint les rangs des 26 centres de congrès ayant obtenu cette importante certification de l'industrie des centres de congrès, décernée par l'Association internationale des palais de congrès (AIPC) dans le

cadre d'un processus d'audit indépendant. Elle est d'autant plus importante qu'elle évalue le respect de standards précis de qualité et l'intérêt montré en matière d'amélioration continue, en plus de souligner une gestion rigoureuse.

LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE : TOUJOURS UNE PRIORITÉ

Malgré la mise en place de mesures visant à rationaliser nos opérations et à augmenter notre productivité, la satisfaction de la clientèle a continué à motiver nos actions, et avec raison. Le taux global de satisfaction de notre clientèle, toutes catégories confondues, a dépassé l'objectif que nous nous étions fixé en plus de surpasser les résultats des deux années précédentes. En plaçant la satisfaction de la clientèle au cœur de nos préoccupations, nous consolidons les bases de notre croissance future. C'est pourquoi nous nous sommes efforcés au cours de cette année de recentrer nos activités sur l'accompagnement de la clientèle. Un grand merci à l'ensemble des employés de la Société qui ont tous un rôle à jouer dans l'amélioration des services que nous offrons depuis plus de trois décennies à nos clients d'ici et d'ailleurs.

UN AVENIR PLUS CONCURRENTIEL QUE JAMAIS

Que nous réserve l'avenir ? Chacun des marchés dans lesquels évolue la Société a sa propre dynamique, certes. Ils ont toutefois une caractéristique commune : une offre mondiale qui s'intensifie à chaque année.

De plus, certaines villes concurrentes déploient d'importants programmes d'incitatifs avec lesquels il nous sera difficile de rivaliser. Ensemble, les partenaires de l'industrie devront revoir le modèle financier actuel en privilégiant une formule qui nous permettra de demeurer compétitifs à l'échelle internationale. Cette nouvelle approche collaborative assurera la poursuite de la mission du Palais en permettant de confirmer toujours plus d'événements d'envergure au bénéfice des acteurs économiques de la métropole.

La croissance future du Palais devra-t-elle passer par son agrandissement ? Comme nous approchons du seuil critique en matière de capacité lors des périodes les plus convoitées par les associations organisatrices de congrès d'envergure, nous n'avons pas d'autre choix que d'envisager une expansion. Celle-ci est d'ailleurs à l'étude en ce moment, mais avant qu'une recommandation soit faite au gouvernement du Québec, nous nous devons de procéder à de fines analyses et il nous faudra également réfléchir à un modèle d'affaires novateur pour sa réalisation. Tout un défi que nous nous préparons à relever de façon responsable afin que le Palais des congrès de Montréal puisse générer toujours plus de retombées économiques pour Montréal et le Québec.



Raymond Larivée
Président-directeur général





LA GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LA DIRECTION AU 31 MARS 2015

LA GOUVERNANCE

ANNÉE APRÈS ANNÉE, LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SONT APPELÉS À EFFECTUER UN SUIVI RIGoureux DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET À APPROUVER LES PRINCIPALES ORIENTATIONS ET POLITIQUES LIÉES À SES ACTIVITÉS. EN 2014-2015, LES MEMBRES DU CONSEIL SE SONT ATTELÉS À LA TÂCHE EN TENANT COMPTE DU CONTEXTE DE RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES DICTÉES PAR LE GOUVERNEMENT.

PAR AILLEURS, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A ENTAMÉ LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS POUR POURVOIR LES POSTES VACANTS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 11 membres, le conseil d'administration s'assure de la conformité de la gestion de la Société avec les dispositions de sa loi constitutive et de ses règlements.

Ainsi, le conseil édicte les règlements et approuve les principales orientations et politiques de la Société liées à ses activités. En outre, le conseil approuve les normes et barèmes de rémunération et les autres conditions d'emploi du personnel-cadre et non syndiqué, selon les paramètres déterminés par le gouvernement.

Le conseil approuve le plan stratégique de la Société, les budgets de même que les états financiers annuels.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année financière 2014-2015, le conseil d'administration a tenu cinq (5) réunions ordinaires et six (6) réunions extraordinaires.

Au cours des réunions ordinaires du conseil, les membres ont entériné, sur la recommandation du comité d'audit, l'octroi de divers contrats après avoir examiné les résultats des appels d'offres.

De plus, le conseil d'administration a adopté diverses résolutions d'ordre administratif, notamment concernant la nouvelle politique de délégation administrative et financière et la révision de la politique de gestion documentaire.

En ce qui a trait aux pratiques de gouvernance, le conseil d'administration, sur les recommandations des comités du conseil, a procédé à la révision des chartes du comité de gouvernance et d'éthique et du comité des ressources humaines ainsi qu'à la révision du questionnaire d'évaluation des membres du conseil et de ses comités et à l'exercice annuel d'évaluation des membres et du fonctionnement du conseil et de ses comités.

Il a également approuvé les profils de compétences recherchés pour pourvoir les postes d'administrateurs vacants et recommandé la candidature de deux (2) nouveaux administrateurs au gouvernement. Il a de plus approuvé les budgets d'opération, d'immobilisations et d'amortissements et la programmation annuelle des projets de même que le budget en ressources informationnelles pour 2015-2016.

Finalement, le conseil d'administration a procédé aux suivis trimestriels du *Plan stratégique 2013-2016*, des affaires courantes, des activités de vente, du développement organisationnel et des résultats financiers et opérationnels, dont les résultats des sondages de la satisfaction de la clientèle et de la satisfaction et de l'engagement du personnel de la Société.

Des réunions extraordinaires ont été consacrées à la nomination du directeur de la gestion de l'immeuble, à l'approbation des états financiers 2013-2014, à l'approbation des mandats de négociation des conventions collectives et à l'octroi de divers contrats après avoir examiné les résultats des appels d'offres.

Aucune déclaration relative à des situations susceptibles de placer un administrateur en situation de conflit d'intérêts n'a été soumise au président du conseil au cours de l'année. Par ailleurs, aucun manquement au code d'éthique n'a été constaté au cours de la même période.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Liboiron¹

Président du conseil

Date de nomination : juin 2004

Fin de mandat : avril 2014

Membre indépendant du conseil d'administration

Claude Liboiron est ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de Montréal et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il a dirigé sa propre entreprise pendant plus de 23 ans. Il a occupé le poste de vice-président, Développement des affaires pour le Groupe HBA experts-conseils, maintenant Les Services EXP inc., où il continue d'agir à titre d'ingénieur au développement des affaires.

Michèle Desjardins²

Date de nomination : décembre 2006

Fin de mandat : avril 2014

Membre indépendant du conseil d'administration

Diplômée de l'Université Laval en sciences appliquées, option génie forestier, ainsi qu'en administration des affaires (MBA), **Michèle Desjardins** est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de l'Institute of Certified Management Consultants (IMC). Présidente de Consultants Koby inc. depuis 1998, elle a auparavant occupé plusieurs postes de direction générale à l'Institut de l'entreprise familiale, Price Waterhouse et Papiers Inter-Cité ltée. Elle est membre du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du comité de gouvernance de cet organisme. Elle siège au conseil d'administration de Cinémania de même qu'à celui de l'Hôpital Mont-Sinaï, dont elle préside le comité de gouvernance. De plus, elle est membre du conseil de Polycello, où elle préside le comité de gouvernance tout en faisant partie du comité de pension.

Carol A. Fitzwilliam³

Date de nomination : novembre 2006

Fin de mandat : avril 2012

Membre indépendant du conseil d'administration

Membre du Barreau du Québec, **Carol A. Fitzwilliam** est avocate et présidente de Fitzwilliam recrutement juridique inc. Diplômée de l'Université de Montréal et de Sir George Williams University, elle a pratiqué le droit de 1978 jusqu'à la création de son entreprise en 1998. Diplômée de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS.A) depuis 2005, elle siège au conseil d'administration de Maîtres Nageurs Canada, où elle préside le comité gouvernance, ressources humaines et nominations.

Claude Guay⁴

Date de nomination : juin 2010

Fin de mandat : juin 2014

Membre indépendant du conseil d'administration

Claude Guay est ingénieur diplômé de Polytechnique Montréal et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il est associé en chef des Services d'affaires mondiaux IBM au Québec et président du groupe conseil LGS. Il a entre autres travaillé pour l'entreprise PhoCusWright où il menait des projets de recherche et développait des stratégies et solutions de commercialisation et de marketing pour des sociétés œuvrant dans l'industrie du tourisme et du voyage. Avec plus de 29 années d'expérience acquises auprès d'IBM, Accovia, Gildan, iPerceptions et MTI Services, il possède un important bagage en stratégies de croissance, en développement rapide de marché et en application des technologies émergentes.

Suzanne Landry⁵

Date de nomination : décembre 2006

Fin de mandat : avril 2012

Membre indépendant du conseil d'administration

Détentrice d'un doctorat de l'University of Florida (Gainesville, FL.) en comptabilité et fiscalité, d'une maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke, et d'un baccalauréat en comptabilité de l'ESG-UQAM, **Suzanne Landry** est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et du Collège des administrateurs de sociétés (ASC). Elle détient les désignations honorifiques de FCPA, FCA et de FCMA.

Elle est actuellement professeure titulaire de comptabilité et fiscalité Roland-Chagnon et directrice du département de sciences comptables à HEC Montréal. Avant de se joindre à HEC Montréal, elle a été professeure à l'ESG-UQAM et à l'Université Laval. Elle a œuvré pour une PME familiale à titre de contrôleur. Elle a également travaillé en certification et en fiscalité au sein de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) où elle a également été associée universitaire durant huit ans. Elle siège au conseil d'administration et préside le comité d'audit de l'Association de planification fiscale et successorale.

Donat Taddeo⁶

Date de nomination : juin 2004

Fin de mandat : avril 2012

Membre indépendant du conseil d'administration

Diplômé du Collège Loyola, de Stanford University et de l'University of Southern California, **Donat Taddeo** est adjoint au président du Loyola High School et administrateur de sociétés à but non lucratif. Il était jusqu'à récemment vice-recteur – Développement et relations avec les diplômés de l'Université de Montréal. Avant de se joindre à l'Université de Montréal, il a occupé les fonctions de président-directeur général de la Fondation du Centre universitaire de santé McGill. Délégué du Québec à Rome pendant quatre ans, il a également été tour à tour doyen de la Faculté de lettres et de la Faculté de génie et de science informatique de l'Université Concordia. Il est aussi membre du conseil d'administration des Olympiques spéciaux du Québec, du conseil de la Fondation Jeanne Sauvé et du conseil de l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal. Il préside aussi le conseil d'administration du Collège Marianopolis.

Yves Lalumière⁷

Date de nomination : décembre 2013

Fin de mandat : décembre 2016

Yves Lalumière est président-directeur général de l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal depuis 2013. Œuvrant au sein de l'industrie touristique depuis 1986, il est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires, concentration tourisme, de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Il a occupé des fonctions de direction chez American

Express pendant près de 20 ans, dans les domaines du voyage d'affaires, de la négociation d'ententes aériennes et du compte du gouvernement du Canada. En 2006, il s'est joint à Transat Distribution Canada comme vice-président, exploitation et développement des affaires, pour agir ensuite à titre de vice-président, réseau de distribution en 2008. En novembre 2009, il accède au poste de vice-président et directeur général de Transat Distribution Canada et en 2011, il est nommé à la présidence de ce groupe, considéré comme le chef de file au Canada de la distribution au détail dans le domaine des voyages.

Raymond Larivée⁸

Date de nomination : février 2014

Fin de mandat : février 2018

Président-directeur général, **Raymond Larivée** est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires, d'un diplôme de 2^e cycle en sciences administratives de HEC et d'un diplôme en administration hôtelière de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. Il a occupé, depuis 1999, le poste de vice-président régional de l'exploitation pour les régions d'Ottawa, du Québec et des Prairies pour la chaîne Delta Hotels & Resorts, où il a également assumé les fonctions de directeur régional de 1995 à 1997. Il a aussi été directeur général du Delta Montréal de 2011 à 2014, fonction qu'il a également occupée de 1995 à 1997. De plus, il a été successivement directeur général du Delta Centre-ville Montréal, du Delta Ottawa, de l'Hôtel Vogue Montréal et du Sheraton et Centre de congrès de Laval. Raymond Larivée est membre du conseil d'administration de Tourisme Montréal, du comité consultatif d'Aéroports de Montréal et du bureau des gouverneurs de la Chaire de tourisme Transat de l'UQAM. En plus d'avoir présidé le conseil d'administration de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec de 2002 à 2006, M. Larivée a cumulé deux mandats à la tête du conseil d'administration de l'Association des hôtels du grand Montréal de 1994 à 1996 et de 2000 à 2002.



LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, les membres du conseil ont également siégé au sein de trois (3) comités : le comité de gouvernance et d'éthique, le comité des ressources humaines et le comité d'audit. De plus, le comité des technologies de l'information a poursuivi ses activités.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Composition : Carol A. Fitzwilliam, présidente, et Donat Taddeo

Mandat : Selon la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer des règles de gouvernance et un code d'éthique qui s'appliquent aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants et aux employés pour la conduite des affaires de la Société. Il élabore les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration ainsi que les critères d'évaluation des membres et du fonctionnement du conseil.

Activités : le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à trois (3) reprises au cours de l'exercice 2014-2015. Il a notamment recommandé au conseil d'administration :

- d'approuver le processus d'évaluation des membres, du conseil et de ses comités pour l'exercice en cours sans modifier l'outil d'évaluation ;
- de réviser le nombre de réunions statutaires des comités du conseil ;
- d'approuver les profils de compétences recherchés pour pourvoir les postes d'administrateurs vacants ;
- d'approuver la mise en candidature de deux (2) nouveaux administrateurs et d'en recommander la nomination au gouvernement.

Également, le comité a assuré le suivi du processus de nomination de nouveaux administrateurs, du processus de déclaration annuelle d'intérêts des membres du conseil d'administration, de l'échéancier de publication

du rapport annuel de gestion 2013-2014, de la procédure de plainte liée à l'éthique, de la mise à jour du manuel de l'administrateur, du projet de révision du programme d'accueil des nouveaux administrateurs et des activités de formation en gouvernance offertes par les institutions d'enseignement. Par ailleurs, le comité a analysé les résultats de l'évaluation des membres, du conseil et de ses comités pour 2014 et en a présenté les résultats au conseil d'administration.

Finalement, le comité a préparé le bilan de ses activités réalisées en 2013-2014 et a organisé l'évaluation des membres du conseil d'administration.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Composition : Claude Guay, président, et Yves Lalumière

Mandat : La *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* confère au comité des ressources humaines comme principales responsabilités de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, d'élaborer et de proposer les critères d'évaluation du président-directeur général et de contribuer à la sélection des dirigeants.

Activités : le comité des ressources humaines s'est réuni à cinq (5) reprises au cours de l'exercice 2014-2015. Il a notamment recommandé au conseil d'administration d'approuver :

- la nomination du nouveau directeur de la gestion de l'immeuble ;
- l'application des progressions dans les échelles salariales du personnel-cadre de la Société pour l'exercice 2014-2015 ;
- les mandats de négociation des conventions collectives des employés réguliers et des employés à l'événement et il en a fait le suivi ;
- les modifications proposées au programme de gestion de la performance et au processus d'évaluation annuelle du personnel-cadre ;

- les modifications aux modalités d'application des progressions dans les échelles salariales du personnel-cadre;
- le budget des effectifs de la Société pour l'exercice 2015-2016 et la masse salariale correspondante;
- la majoration des échelles du personnel-cadre et du personnel non syndiqué de la Société au 31 mars 2015;
- la modification apportée à la charte du comité des ressources humaines.

Également, le comité a examiné et approuvé :

- l'embauche du nouveau directeur des technologies de l'information;
- le bilan de l'exercice d'évaluation de rendement du personnel-cadre pour l'exercice 2013-2014;
- le bilan des activités de la Société en gestion des ressources humaines pour 2013-2014;
- les résultats du sondage sur la satisfaction et l'engagement du personnel de la Société;
- le plan d'action 2014-2015 pour l'amélioration de la satisfaction et l'engagement du personnel de la Société;
- les principaux indicateurs concernant la gestion des ressources humaines pour les exercices 2013-2014 et 2014-2015.

Finalement, le comité a assuré le suivi de l'évolution de la structure organisationnelle de la Société, du programme d'amélioration en continu, des préparatifs entourant le renouvellement des conventions collectives et des impacts budgétaires des mesures prises au plan organisationnel afin de répondre aux cibles d'économies fixées par le gouvernement. Il a également préparé le bilan de ses activités pour 2013-2014.

COMITÉ D'AUDIT

Composition : Suzanne Landry, présidente, Michèle Desjardins et Claude Liboiron

Mandat : En vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité d'audit a pour principales fonctions de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer qu'ils soient adéquats et efficaces. Il doit de plus s'assurer de la mise en œuvre d'un processus de gestion des risques, réviser toute activité portée à son attention qui est susceptible de nuire à la bonne situation financière de la Société, examiner les états financiers avec le vérificateur général et l'auditeur externe nommé par le gouvernement et recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers.

Activités : le comité d'audit s'est réuni à huit (8) reprises au cours de l'exercice 2014-2015. Il a notamment recommandé au conseil d'administration :

- l'approbation de la méthode de comptabilisation des paiements de transfert, dans le cadre de la préparation des états financiers au 31 mars 2014;
- l'approbation des états financiers au 31 mars 2014;
- l'octroi et la modification de divers contrats après avoir examiné et approuvé les résultats des appels d'offres à cet effet :
 - réaménagement du terminus Saint-Antoine en salle d'exposition thématique;
 - services professionnels d'un analyste-programmeur;
 - construction d'un local technique avec chauffe-eau;
 - achat et installation de deux (2) tours d'eau;
 - services professionnels de surveillance du réseau informatique et des télécommunications;
 - achat et installation d'un tapis dans une partie de la principale salle d'exposition;

- l'approbation de la mise à jour de la *Politique de gestion documentaire* de la Société;
- l'approbation du budget d'amortissements des immobilisations pour l'exercice 2014-2015;
- l'approbation de la *Politique de délégation administrative et financière*;
- l'approbation des budgets d'opération, d'immobilisations et d'amortissements pour 2015-2016.

Également, le comité a assuré le suivi :

- du programme sur la gestion des risques;
- des engagements financiers de la Société;
- des contrats de 25 000 \$ et plus pour l'exercice en cours;
- du rapport trimestriel des incidents informatiques;
- de l'application des recommandations des auditeurs internes et de l'avancement des mandats en cours et en préparation;
- de l'avancement des travaux et du financement du programme de projets de la Société, en technologies de l'information et en immobiliers.

Finalement, le comité a examiné et approuvé :

- les résultats financiers trimestriels et les indicateurs de performance de la Société;
- le plan d'audit interne pour 2014-2015 et le type de mandat pouvant répondre aux besoins actuels;
- le plan quinquennal de maintien et de développement des actifs immobiliers de la Société et l'approche de financement requis.

Par ailleurs, le comité a rencontré les représentants du Vérificateur général du Québec dans le cadre de la présentation des résultats de la vérification des états financiers au 31 mars 2014 et du plan d'audit des états financiers au 31 mars 2015, a reçu le certificat de conformité trimestriel de la direction et la déclaration de la vérification trimestrielle des remises gouvernementales, a révisé les couvertures d'assurance de la

Société, a procédé à l'approbation des comptes de dépenses du président du conseil et du président-directeur général et préparé le bilan de ses activités.

COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Composition : Claude Guay, président, et Yves Lalumière

Mandat : Le conseil d'administration confère au comité des technologies de l'information (TI) comme principales responsabilités d'assurer le suivi de la gestion et de l'évolution des technologies de l'information au sein de l'organisation et de conseiller la direction dans ce domaine complexe et en constante évolution.

Activités : le comité des technologies de l'information s'est réuni à quatre (4) reprises au cours de l'exercice 2014-2015. Il a notamment recommandé au conseil d'administration :

- l'approbation de la programmation annuelle des projets et le budget en ressources informationnelles pour 2015-2016.

Également, le comité a assuré le suivi :

- de l'évolution de la structure organisationnelle de la direction TI;
- du sommaire des coûts liés aux projets pour l'exercice en cours;
- des statistiques d'utilisation du site Web de la Société;
- du rapport trimestriel sur les incidents informatiques.

Finalement, le comité a examiné le bilan de ses activités pour 2013-2014 et les résultats du sondage en ligne sur l'appréciation des visiteurs du site Web de la Société. Il a également analysé le budget de fonctionnement de la direction TI et la liste des projets de maintien et de développement des technologies de l'information pour 2015-2016.

LA PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

Il y a eu, au cours de l'année financière 2014-2015, cinq (5) assemblées ordinaires ainsi que six (6) réunions extraordinaires. Le taux de présence des membres du conseil d'administration aux réunions ordinaires a été de 88 % au cours de la dernière année.

RÉUNIONS						
	Conseil d'administration		Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des ressources humaines	Comité d'audit	Comité des technologies de l'information
Nom	Réunions ordinaires (5)	Réunions extraordinaires (6)	3 réunions	5 réunions	8 réunions	4 réunions
Claude Liboiron président du CA	5	5	—	—	8	—
Raymond Larivée président-directeur général	5	6	3*	5*	8*	4*
Michèle Desjardins	3	5	—	—	6	—
Carol A. Fitzwilliam	5	6	3	—	—	—
Claude Guay	5	5	—	5	—	4
Yves Lalumière	3	3	—	5	—	3
Suzanne Landry	4	6	—	—	8	—
Donat Taddeo	5	4	3	—	—	—

* M. Larivée n'est pas membre de ces comités.

LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les membres du conseil, autres que le président-directeur général, n'ont reçu aucune rémunération pour les services qu'ils ont rendus à la Société dans le cadre de leur fonction d'administrateur.

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société possède un code d'éthique et de déontologie que doivent respecter les membres de son conseil (voir en annexe). Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'année.

HONORAIRES DE VÉRIFICATION

En qualité de société d'État, la Société n'a pas à payer d'honoraires pour la vérification effectuée par le Vérificateur général du Québec.

MESURES D'ÉTALONNAGE

Selon les exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, à laquelle la Société est assujettie, le rapport annuel d'activités doit faire état des résultats de l'application des mesures d'étalonnage adoptées par le conseil d'administration.

Le tableau suivant présente les résultats de l'application des mesures d'étalonnage de la Société, en fonction des résultats au 31 mars 2014, en comparaison avec ceux obtenus auprès d'une vingtaine de centres de congrès au Canada, dont les principaux concurrents du Palais des congrès de Montréal.

RÉSULTATS DES MESURES D'ÉTALONNAGE DE LA SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2014

Mesures d'étalonnage	Moyenne canadienne	Palais des congrès de Montréal	Rang	Ratio
Superficie locative (pi ²) *	153 278	330 940	4/19	2,16
Revenus bruts, événements (M\$) **	13,4	32,4	3/18	2,42
Excédent d'exploitation (M\$)	2,3	3,8	3/18	1,65
Revenus bruts, événements au pi ²	82,59 \$	97,92 \$	7/18	1,19
Revenus, location d'espaces au pi ²	18,86 \$	23,84 \$	4/18	1,26
Autres revenus au pi ²	64,62 \$	74,09 \$	8/18	1,15
Dépenses, ventes et marketing / revenus des événements	8,8 %	9,3 %	9/17	1,06
Nombre de congrès confirmés pour les 5 prochaines années	41	89	1/16	2,17
Moyenne des salaires et bénéfices versés	77 085 \$	83 276 \$	3/8	1,08

* Salles d'expositions, de réunions et de bals

** Aux fins de comparaison, les revenus de redevances de la Société ont été remplacés par le chiffre d'affaires correspondant de chaque fournisseur.

FAITS SAILLANTS

- La superficie locative du Palais des congrès est 2,16 fois supérieure à la moyenne canadienne.
- Les revenus bruts associés aux événements sont de 2,42 fois supérieurs à la moyenne.
- L'excédent d'exploitation est 1,65 fois supérieur à la moyenne canadienne.
- Les revenus au pied carré sont de 4 % à 18 % plus élevés que la moyenne canadienne.
- Le pourcentage des dépenses de ventes et de marketing sur les revenus est de 2 % supérieur à la moyenne.
- Le nombre de congrès confirmés pour les cinq prochaines années est 2,17 fois supérieur à la moyenne.
- La moyenne des salaires et des bénéfices versés au Palais des congrès est supérieure de 8 % à la moyenne canadienne des centres de congrès ayant un service traiteur en concession.

LA DIRECTION AU 31 MARS 2015



De gauche à droite : Isabelle Guindon, Chrystine Loriaux, Francis Lefebvre, Stéphane Alarie, Luc Charbonneau, Raymond Larivée, André Saucier, Élane Legault.

Raymond Larivée

Président-directeur général

André Saucier, CPA, CGA

Vice-président aux finances et à l'administration

Stéphane Alarie, ing.

Directeur de la gestion immobilière

Luc Charbonneau

Directeur du développement des affaires
et des alliances stratégiques

Isabelle Guindon, CRHA

Directrice des ressources humaines

Francis Lefebvre

Directeur des technologies de l'information

Élane Legault

Directrice de la production

Chrystine Loriaux, Adm. A.

Directrice du marketing et des communications

L'ÉQUIPE DE GESTION AU 31 MARS 2015**Jacques Allain**

Chef de service
Aménagement et manutention
Gestion de l'immeuble

Stéphane Benoit

Chef de service, développement commercial
Technologies événementielles
Production

M^e Sara Bergevin

Chef de service
Ententes commerciales et conseils juridiques
Développement des affaires

Marie-Josée Boilard

Directrice adjointe
Technologies événementielles
Production

Robert Charron

Chef de service
Sécurité
Gestion de l'immeuble

Raymond Guay

Chef de service
Entretien spécialisé
Gestion de l'immeuble

Nicolas Joël

Directeur adjoint
Production

Renée Langlois

Chef de service
Marché des conférences, réunions et galas
Développement des affaires

Anaïs Lesne

Directrice adjointe, marketing
Marketing et Communications

Robert Lessard, CRIA

Chef de service
Relations de travail et gestion de politiques
et de programmes
Ressources humaines

Jocelyne Mondou

Chef de service
Ressources financières
Finances et administration

Catherine Paul

Directrice adjointe
Développement des affaires

M^e Marie-Claude Roy

Directrice adjointe, alliances stratégiques
et recherche commerciale
Développement des affaires

Francis Tanguay

Chef de service
Services à la clientèle
Production

Lucie Vaillancourt, CPA, CA

Contrôleur
Finances et administration

LA RÉMUNÉRATION DES CINQ PLUS HAUTS SALARIÉS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

Nom et fonction	Salaire
Raymond Larivée, président-directeur général	189 957 \$
André Saucier, vice-président aux finances et à l'administration	164 808 \$
Luc Charbonneau, directeur, développement des affaires et des alliances stratégiques	136 102 \$
Élaine Legault, directrice de la production	136 102 \$
Chrystine Loriaux, directrice du marketing et des communications	123 730 \$

BONIS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE**2014-2015**

Aucun boni n'a été versé au cours de l'exercice 2014-2015 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.



Jean-Sébastien Legault,
Conseiller, design et médias interactifs

Mireille Déziel,
Conseillère, affichage numérique

LES RESSOURCES HUMAINES

LES RESSOURCES HUMAINES

C'EST SOUS LE SIGNE DE LA GESTION DU CHANGEMENT QUE S'EST DÉROULÉE L'ANNÉE 2014-2015 EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES. DANS UN CONTEXTE DE RÉALIGNEMENT BUDGÉTAIRE, LA SOCIÉTÉ A CHOISI DE SE RÉINVENTER ET DE REVOIR SES FAÇONS DE FAIRE. LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES EST DONC VENUE EN SOUTIEN AUX EMPLOYÉS APPELÉS À S'ADAPTER À CETTE NOUVELLE RÉALITÉ.

DES FORMATIONS CIBLÉES

La qualité du service à la clientèle est un élément primordial qui permet à la Société de se distinguer de ses concurrents. Pour pouvoir répondre aux besoins particuliers de clientèles de plus en plus exigeantes, la Société a développé deux formations uniques en collaboration avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec :

- La formation *Culture du service d'accueil* a mis l'accent sur la création d'expériences mémorables pour les clients du Palais et a eu pour objectif de développer l'instinct des employés afin qu'ils s'adaptent mieux aux différentes clientèles.
- La formation *Gestion des irritants et traitement des plaintes* a permis aux employés d'être mieux outillés pour gérer les éléments pouvant miner l'expérience client et pour adapter la gestion des plaintes aux diverses clientèles.

Les employés appelés à travailler pendant le Sommet mondial Destinations pour tous ont également suivi une formation sur l'accueil et le service aux personnes handicapées.

Les autres formations qui ont été offertes en 2014-2015 incluent entre autres :

- des formations en ligne, notamment sur les logiciels After Effects et Photoshop ;
- des formations en consolidation d'équipe avec une firme externe ;
- des formations internes à l'attention de différents groupes d'employés, qui portaient sur l'application mobile, le guide de visite par marché, la directive tarifaire et la politique locative ainsi que les médias sociaux.

MIEUX RÉPONDRE AUX ENJEUX AVEC LA CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES

Afin d'améliorer la qualité des services offerts, la Société a procédé à la création d'un poste de chef d'équipe des expositions thématiques et d'un poste de coordonnateur aux opérations du service à la clientèle. Un poste de délégué commercial a également été créé dans l'équipe du développement des affaires dans le but d'exploiter au maximum les diverses occasions d'affaires qui s'offrent à la Société à l'international.

RECONNAÎTRE L'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

Chaque année, la Société rend hommage à ses employés comptant 5, 10, 15, 25 et même 30 ans de service continu au sein de son organisation. Cette année, ce sont 28 employés qui ont été honorés.

ENCOURAGER LA COMMUNICATION ENTRE LA DIRECTION ET LE PERSONNEL

Au cours de l'année, le président-directeur général a convié les employés à quatre rencontres d'information pour discuter avec eux de sujets tels que les grandes lignes de la performance du Palais dans le contexte de l'industrie du tourisme d'affaires mondial. Par ailleurs, le président-directeur général souligne les anniversaires des employés à l'occasion d'un déjeuner de groupe mensuel.

DÉMARRAGE DU PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Au cours de l'année 2014-2015, la Société a entamé le processus de renouvellement des deux conventions collectives échues le 31 mars 2015.

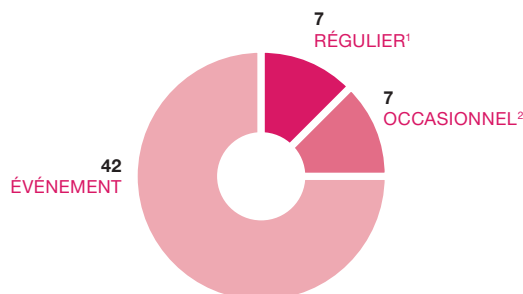
BIEN-ÊTRE ET ÉQUILIBRE DU PERSONNEL : DES INITIATIVES D'EMPLOYÉS BIEN ACCUEILLIES

En plus de la séance de vaccination contre la grippe, du programme d'aide aux employés et des horaires variables offerts depuis de nombreuses années par la Société, des employés ont mis sur pied des cours de yoga et des groupes de marche.

Afin d'encourager un mode de vie sain et actif au sein de son personnel, la Société a mis à sa disposition deux abonnements au service de vélo-partage Bixi qui ont été utilisés pour un total de 45 déplacements. Une séance d'information en conditionnement physique a également été présentée par un centre de conditionnement physique partenaire de la Société et qui offre des tarifs préférentiels aux employés.

DONNÉES GLOBALES

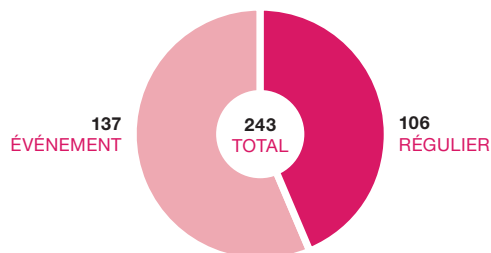
EMBAUCHE TOTALE
AU COURS DE LA PÉRIODE 2014-2015



¹ Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

² Nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux dont le contrat est prolongé ou renouvelé à l'intérieur d'une même année.

NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS
EN POSTE AU 31 MARS 2015



MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2014-2015

Statut d'emploi	Embauche totale 2014-2015	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi ³
Régulier	7	4	—	—	—	4	57,1 %
Occasionnel	7	—	—	—	—	—	—
Événement	42	14	1	—	—	15	35,7 %
Stagiaire	—	—	—	—	—	—	—

³ Calcul basé sur le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2014-2015 dans le statut d'emploi.

TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI – RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Taux d'embauche global des membres de communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées.

Année	Régulier	Occasionnel	Événements	Stagiaire
2012-2013	11,1 %	66,7 %	52,0 %	—
2013-2014	20,0 %	13,0 %	42,3 %	—
2014-2015	57,1 %	—	35,7 %	—

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER – RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Groupe cible	2015		2014		2013	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
Communautés culturelles	39	17,1 %	27	11,8 %	25	11,4 %
Autochtones	1	0,4 %	—	—	—	—
Anglophones	1	0,4 %	1	0,4 %	2	0,9 %
Personnes handicapées	7	3,1 %	5	2,2 %	6	2,7 %

**TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER –
RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS À LA FIN MARS 2015**

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel à l'événement		Personnel ouvrier		Total	
	Nbre	Taux ⁴	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux
Communautés culturelles	—	—	5	12,8	1	2,6	2	5,1	29	74,4	2	5,1	39	100
Autochtones	—	—	—	—	—	—	—	—	1	100	—	—	1	100
Anglophones	—	—	—	—	—	—	—	—	1	100	—	—	1	100
Personnes handicapées	—	—	1	14,3	—	—	1	14,3	4	57,1	1	14,3	7	100

⁴ Taux = valeurs en pourcentage (%)

FEMMES
TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2014-2015 PAR STATUT D'EMPLOI

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel à l'événement	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	4	4	28	—	36
Nombre total de personnes embauchées	7	7	42	—	56
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2014-2015	57 %	57 %	67 %	—	64 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2015

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel à l'événement	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	22	33	17	25	137	9	243
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	11	19	14	22	83	1	150
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	50 %	58 %	82 %	88 %	61 %	11 %	62 %

MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PDEIPH)**

	Automne 2014 (cohorte 2015)	Automne 2013 (cohorte 2014)	Automne 2012 (cohorte 2013)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	1	1	1

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	1	—	2

AUTRES MESURES OU ACTIONS

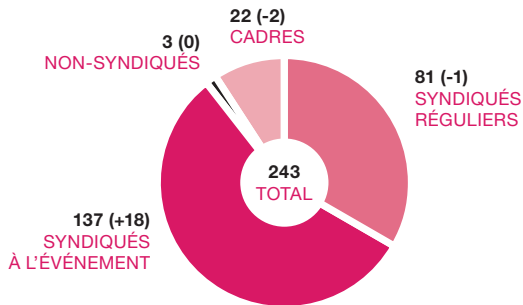
(par ex. : activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Afin de pouvoir répondre adéquatement aux besoins spéciaux des participants du Sommet mondial Destinations pour tous en octobre 2014, le personnel d'accueil a suivi une formation sur l'accueil et les services aux personnes handicapées. Quatorze employés ont suivi la formation.

L'EFFECTIF

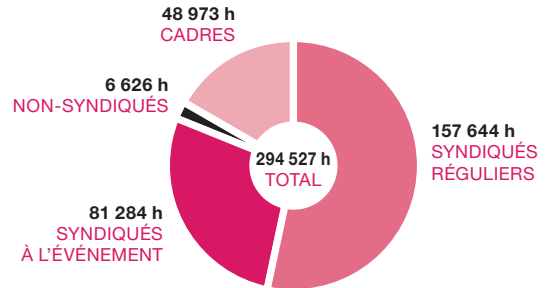
Le chiffre entre parenthèses représente l'écart par rapport à 2013-2014.

L'EFFECTIF EN POSTE¹
AU 31 MARS 2015



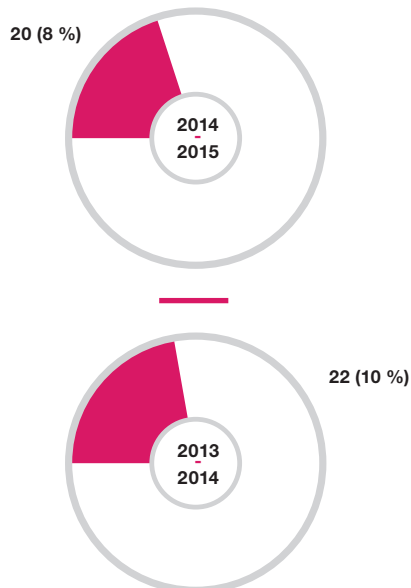
¹. Effectif en poste : le nombre de personnes en poste au 31 mars 2015 et non le nombre d'employés à temps complet (ETC) autorisé.

L'EFFECTIF UTILISÉ²
AU 31 MARS 2015

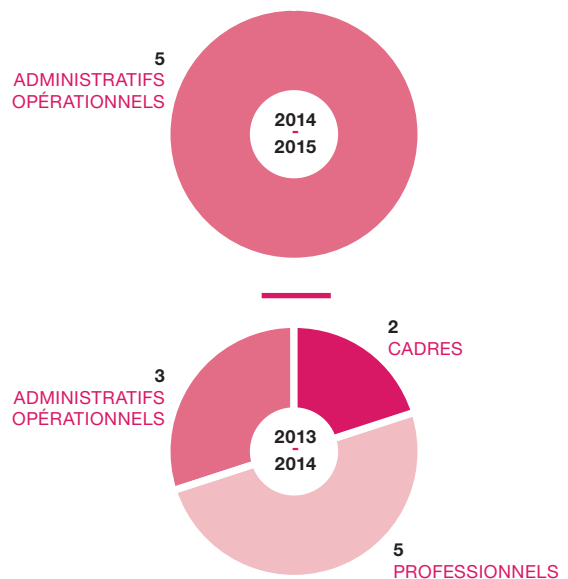


². Effectif utilisé : les données représentent les heures travaillées et payées entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015 (cumulatif), mais n'incluent pas les primes et les heures supplémentaires.

TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES
(TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

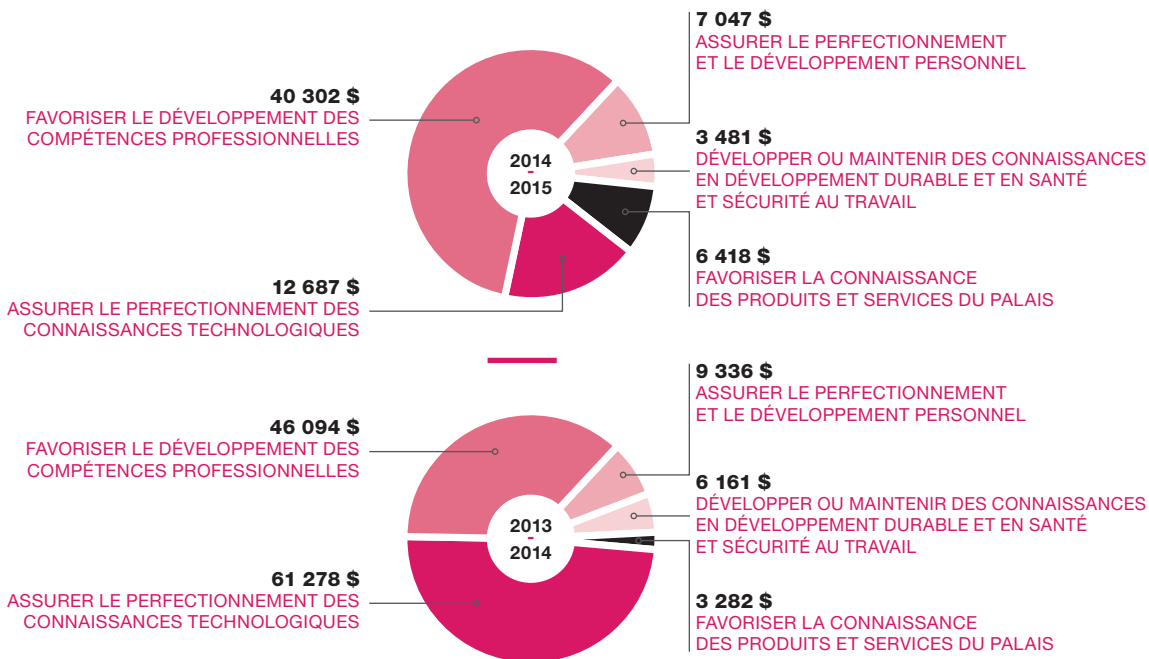


NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI
AYANT PRIS LEUR RETRAITE



FORMATION

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ



ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN FORMATION¹

	Proportion de la masse salariale	Nombre moyen de jours de formation par personne	Montant alloué par personne
2013-2014	1,19 %	1	443 \$
2014-2015	0,66 %	1	260 \$

JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

	Cadres	Professionnels	Administratifs et opérationnels
2013-2014	82	60	77
2014-2015	29	41	86

¹ Le dénominateur pour le calcul du nombre de jours de formation et les montants alloués par personne est le nombre total d'employés. Il se calcule en personnes et non en ETC. Le total des employés représente tous les employés de l'organisation, incluant les cadres et les administrateurs de l'État, à l'exception des stagiaires et des étudiants.



LE SUIVI DU PLAN
STRATÉGIQUE
2013-2016

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2013-2016

L'ANNÉE 2014-2015 CONSTITUE LA DEUXIÈME ANNÉE DU PLAN STRATÉGIQUE 2013-2016 DE LA SOCIÉTÉ, LEQUEL CIBLE LES ENJEUX SUIVANTS:

1 Accroître les retombées économiques et la performance commerciale des activités de la Société du Palais des congrès de Montréal.	2 Améliorer en continu l'expérience client par l'innovation, la créativité et l'excellence.	3 Améliorer en continu la performance organisationnelle de la Société du Palais des congrès de Montréal.
---	--	---

TOUTES LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES ÉQUIPES DES DIFFÉRENTES DIRECTIONS DE LA SOCIÉTÉ S'INSCRIVENT DANS LE SUIVI DE CE PLAN STRATÉGIQUE.

ENJEU 1

ACCROÎTRE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
ET LA PERFORMANCE COMMERCIALE DES ACTIVITÉS
DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

ORIENTATION 1.1

OPTIMISER LES RETOMBÉES TOURISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ EN MAINTENANT UNE CROISSANCE EN CONTINU

Objectif 1.1.1 Accueillir plus de 250 congrès et expositions d'ici 2016 afin d'atteindre un taux d'occupation de 50 % en 2015-2016

Cible Taux d'occupation de 50 % en 2015-2016

Indicateur Taux d'occupation des espaces locatifs

Événements tenus	2013-2014		2014-2015	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Nombre de congrès	42	42	48	41
Nombre d'expositions	48	47	49	49
Taux d'occupation	43,3 %	45,0 %	45,8 %	48,4 %

L'objectif en matière de nombre d'événements tenus a été atteint en 2014-2015. Dans le cas des congrès, l'objectif a été largement dépassé. Quant au taux d'occupation, il a progressé sans toutefois atteindre la cible.

UN PREMIER RANG, TROIS ANNÉES DE SUITE

Si Montréal rayonne à l'international comme première ville d'accueil d'événements internationaux dans les Amériques, c'est aussi grâce à l'offre de qualité que propose le Palais.

En effet, Montréal a dominé le classement de l'Union des Associations Internationales (UAI) pendant trois années consécutives. Du jamais vu, aux dires de l'UAI!

Objectif 1.1.2	Confirmer plus de 300 congrès et expositions pour les années à venir
Cible	300 congrès et expositions confirmés d'ici le 31 mars 2016
Indicateur	Nombre d'événements confirmés

Événements confirmés	2013-2014		2014-2015	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Nombre de congrès	50	49	36	49
Nombre d'expositions	56	51	48	51

Après la performance record connue en 2013-2014 en matière de nombre de congrès confirmés, les résultats ont été plus modestes cette année. À noter que quelques compétiteurs canadiens ont été particulièrement actifs sur ce marché.

Sur le marché des expositions, on enregistre une hausse de 4 % de la superficie en m^2 , et une hausse significative de 13 % au chapitre du loyer net par rapport aux résultats atteints en 2013-2014. Cette année aura été l'occasion de réviser la politique de réservation des espaces de façon à optimiser les locations et les revenus. Cette révision facilitera entre autres la signature d'expositions récurrentes.

LE CLUB DES AMBASSADEURS: UN SOUTIEN TOUJOURS AUSSI ACTUEL ET NÉCESSAIRE

Depuis trois décennies, ils sont partenaires dans le développement des affaires de la Société et ils participent activement au rayonnement de la métropole. Au cours de cette année, un nouveau plan d'action 2015-2019 a été élaboré et approuvé par le président du Club des Ambassadeurs, D^r Pavel Hamet. La participation des Ambassadeurs a notamment été sollicitée dans le cadre du développement d'alliances stratégiques.

À ce titre, les Ambassadeurs ont pris part à un Forum d'échanges avec les membres de la Société canadienne des directeurs d'association. Ils sont également encouragés à jouer un rôle de mentor auprès de leur relève, en leur expliquant les bénéfices à retirer d'une candidature internationale.

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE BIEN RODÉ

Les résultats obtenus sur tous les marchés sont le fruit d'efforts concertés entre la Direction du développement des affaires et des alliances stratégiques et celle du marketing et des communications. Campagnes, outils numériques, fiches produits, témoignages et animations vidéo, le soutien marketing a revêtu différentes formes. La mise en place de stratégies numériques a permis l'obtention de résultats très intéressants, notamment dans la promotion de la terrasse et des réceptions de Noël. De nouveaux outils numériques ont été conçus de façon à présenter les atouts de la destination et du Palais. Les délégués commerciaux ont aussi bénéficié d'une visibilité accrue lors d'actions ciblées.

- Déploiement de campagnes : l'ensemble des marchés (congrès internationaux, congrès américains, congrès canadiens, expositions et réunions, conférences et galas) a fait l'objet de campagnes de marketing relationnel à plusieurs volets tant imprimés que numériques, affichant un excellent taux d'ouverture des courriels promotionnels.

Sur le marché des congrès internationaux, les campagnes ont soutenu la présence des délégués à trois rendez-vous majeurs de l'industrie : IMEX 2014, IMEX America 2014 et EIBTM 2014. Sur le marché des expositions, la Société a également innové en faisant partie du regroupement canadien dans le cadre du rassemblement annuel de l'International Association of Exhibitions and Events (IAEE), une initiative permettant d'optimiser la visibilité de l'offre canadienne de centres de congrès et d'expositions auprès de clients potentiels. Sur le marché canadien, la Société a été partenaire d'un des événements de la section Est de PCMA, la Canadian Innovation Conference, qui a donné l'occasion au Palais de se positionner auprès des décideurs du nord-est du continent.

- Plan marketing pour la galerie commerciale : développé dans le but de valoriser les commerces, le plan marketing de la galerie comprenait une campagne de visibilité déployée en 2014-2015.

UN PUBLIC À L'AFFÛT DE NOUVELLES

La Société a obtenu une belle visibilité une fois de plus cette année avec la parution de 185 articles et nouvelles dans les médias, toutes catégories confondues. À noter également que le blogue du Palais a été bien actif en publiant 28 nouvelles d'intérêt pour ses clientèles en 2014-2015.

Source première d'information, le site web a connu une augmentation de 29 % du nombre de visites. Dans les réseaux sociaux (Twitter, Facebook et LinkedIn), le Palais devient de plus en plus populaire, enregistrant une progression importante de 37 % du nombre de ses abonnés.

ORIENTATION 1.2

SOUTENIR LES SECTEURS ÉCONOMIQUES PRIORITAIRES DU QUÉBEC QUI GÈNÈRENT D'IMPORTANTES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOURISTIQUES

Objectif 1.2.1	Ajouter 3 nouveaux événements récurrents dans les secteurs économiques prioritaires (SEP)
Cible	3 nouveaux événements récurrents dans les SEP d'ici 2016
Indicateur	Nombre d'événements récurrents dans les SEP

	2013-2014		2014-2015	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Nombre de nouveaux événements récurrents	2	1	1	1

Avec l'obtention de l'événement Cargo Logistics pour les années 2016, 2018 et 2020, l'objectif de 2016 a été atteint. La Société n'a pas cessé de travailler pour autant. En effet, le groupe de travail en soins de santé personnalisés, créé et coordonné par la Société en collaboration avec le président du Club des Ambassadeurs, D^r Pavel Hamet, travaille sur une première édition d'un congrès international dans le domaine en 2016, une initiative également inscrite dans le cadre de la démarche *Je fais Montréal*.

Par ailleurs, le comité sectoriel en aérospatiale, coordonné par la Société en collaboration avec le P^r Hany Moustapha, Ambassadeur émérite du Club des Ambassadeurs, et M^{me} Suzanne Benoît, directrice générale d'Aéro Montréal, poursuit ses activités en ciblant de nouvelles occasions d'affaires et en se mobilisant pour que le Palais puisse les confirmer.

Objectif 1.2.2	Confirmer plus de 80 congrès et expositions dans les SEP
Cible	80 congrès et expositions confirmés dans les SEP d'ici le 31 mars 2016
Indicateur	Nombre d'événements confirmés dans les SEP

	2013-2014		2014-2015	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Nombre d'événements confirmés	30	26	37	26

L'objectif a été largement dépassé en 2014-2015. Nouveauté cette année pour le sous-comité Relève du comité Aérospatiale: l'élaboration d'un plan de communication qui prévoit la mise à contribution de

ses membres comme soutien aux programmes des congrès confirmés dans le secteur, notamment par l'organisation de visites techniques dans les centres de recherche ou de visites industrielles.

ORIENTATION 1.3

EXPLOITER LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ SUR UNE BASE COMMERCIALE EN MAINTENANT UN NIVEAU DE CROISSANCE OPTIMAL DES RETOMBÉES, TOUT EN AUGMENTANT LA RENTABILITÉ AFIN D'ATTEINDRE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Objectif 1.3.1	Accroître l'ensemble des revenus de la Société afin d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016
Cible	Équilibre atteint entre les revenus et les dépenses en 2015-2016
Indicateur	Résultats financiers au 31 mars 2016

	2013-2014		2014-2015	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Déficit d'opération	2,2 M\$	2,5 M\$	30 k\$	1 M\$

Grâce à la mise en œuvre et le suivi rigoureux de nombreuses mesures respectant les nouvelles orientations du gouvernement, le résultat de 30 000 \$ au 31 mars 2015 a été atteint, dépassant largement la cible prévue.

UN PALAIS PHOTOGÉNIQUE TOUJOURS RECHERCHÉ

Les cinéastes et les publicitaires ne se lassent pas des décors multicolores qu'offre le Palais. Cette année encore, la Société a loué ses espaces pour sept tournages d'envergure, dont la populaire série québécoise *19-2*.

D'autres tournages institutionnels ont eu accès aux espaces (publicité Épargne Placements Québec, émissions d'Artv, de Radio-Canada et de TVA).

ENJEU 2

AMÉLIORER EN CONTINU L'EXPÉRIENCE CLIENT PAR L'INNOVATION, LA CRÉATIVITÉ ET L'EXCELLENCE

ORIENTATION 2.1

MAINTENIR UN TRÈS HAUT TAUX DE SATISFACTION GÉNÉRALE DE LA CLIENTÈLE POUR TOUS LES SERVICES OFFERTS

Objectif 2.1.1	Maintenir les meilleures performances historiques pour chacun des marchés desservis
Cible	Satisfaction moyenne globale supérieure à 88 %
Indicateur	Taux de satisfaction annuel

	2013-2014		2014-2015	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Taux de satisfaction générale	87,8 %	> 88 %	88,9 %	> 88 %

Avec un taux de satisfaction global de 88,9 %, la Société a enregistré une hausse de plus de 1 % en 2014-2015 par rapport à l'année dernière. À noter que le taux de satisfaction de la clientèle des congrès a

atteint 91 % et que le taux de satisfaction concernant les services alimentaires a fait un bond de 6,46 %, une performance qui vient confirmer la pertinence des stratégies mises en place.

UNE CUISINE TECHNOLOGIQUE QUI RÉINVENTE LES SERVICES ALIMENTAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Afin d'assurer un service optimal pour des groupes d'envergure, le traiteur exclusif de la Société, Capital Traiteur, a procédé à des investissements importants afin de moderniser ses cuisines. L'installation de nouveaux équipements a mené à la refonte complète des systèmes de planification et de déploiement pour les

banquets servis à l'assiette en plus de permettre de faire une présentation soignée des plats et d'obtenir une rapidité de service surpassant la norme, tout en générant des économies d'énergie appréciables. C'est ainsi que la plus récente technologie événementielle du Palais se trouve dans ses cuisines !

ORIENTATION 2.2

DÉMONSTRER LES MEILLEURES PRATIQUES DE LA CULTURE ET DU SAVOIR-FAIRE QUÉBÉCOIS

Objectif 2.2.1	Annoncer 6 initiatives visant l'amélioration de l'expérience par la mise en valeur du savoir-faire québécois d'ici 2016
Cible	Annoncer 2 initiatives annuellement
Indicateur	Nombre d'initiatives annoncées

	2013-2014		2014-2015	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Nombre d'initiatives annoncées	2	2	2	2

La cible de 2014-2015 a été atteinte avec l'annonce de deux initiatives touchant les milieux de la recherche et de la culture, à savoir :

- la mise en valeur de la relève dans le cadre du Gala Reconnaissance 2015 ;
- la participation au festival Art souterrain par l'accueil d'œuvres d'art.

UN GALA À L'ÈRE NUMÉRIQUE

C'est un Gala Reconnaissance revu au goût du jour qui a ravi ses quelque 400 convives en 2014-2015. Grâce à une nouvelle formule plus dynamique et plus fluide, le Gala Reconnaissance a accordé une place de choix à la relève en recherche, avec la collaboration des Fonds de recherche du Québec (FRQ)

et du scientifique en chef, D^r Rémi Quirion. À cette occasion, la Société a lancé, en collaboration avec CGI, une nouvelle application mobile qui a connu un grand succès, ayant été téléchargée par plus de la moitié des participants, heureux de pouvoir s'en servir pour un réseautage plus efficace!

ORIENTATION 2.3

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT SOUTENU D'UNE OFFRE TECHNOLOGIQUE D'AVANT-GARDE, TOUT EN MISANT SUR UNE UTILISATION ACCRUE ET UNE CROISSANCE DES REVENUS

Objectif 2.3.1 Développer 3 offres technologiques innovatrices d'ici le 31 mars 2016

Cible 1 offre par année

Indicateur Nombre de nouvelles offres

	2013-2014		2014-2015	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Nombre de nouvelles offres	3	1	1	1

Même si la cible globale a été atteinte au cours de 2013-2014, la Société a poursuivi l'implantation de nouvelles offres technologiques, dont l'installation de quatre bornes de recharge rapide pour appareils électroniques.

Résultat d'une entente avec une compagnie québécoise, ces bornes de recharge sont rapidement devenues très populaires.

UN PORTAIL DE COMMERCE ÉLECTRONIQUE DÉPLOYÉ À GRANDE ÉCHELLE

Depuis la mise à disposition du portail électronique en mai 2014, quelque 35 événements en ont bénéficié pour générer des ventes auprès de leurs 2 600 exposants. Ce portail unique au Canada simplifie et accélère l'achat des produits et services du Palais par les exposants.

Sécuritaire, facile d'utilisation et accessible jour et nuit, il constitue un véritable prolongement du service d'accompagnement qu'offre la Société à ses clients.

Objectif 2.3.2	Augmenter de 15 % annuellement le taux d'utilisation des solutions technologiques par les événements
Cible	15 % de progression annuelle
Indicateur	Taux d'adoption de nouvelles solutions technologiques

	2013-2014		2014-2015	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Augmentation du taux d'utilisation	+ 9,1 %	+ 15 %	+ 14,6 %	+ 15 %

En 2014-2015, 55 % des événements se sont prévalus de l'offre technologique du Palais, ce qui représente une augmentation annuelle de 14,6 % par rapport à 2013-2014 et de 28 % par rapport à 2011-2012, soit l'année précédant le déploiement du projet de modernisation de la nouvelle offre technologique du Palais des congrès.

Parmi les progressions notables :

- Le marché déjà mature des services filaires Internet a progressé de 11 % par rapport à l'année précédente. La majorité des congrès (90 %) ayant acheté des produits filaires, c'est le secteur des réunions qui a connu le plus haut taux de progression, soit une augmentation de 63 % du taux d'utilisation.

- Le secteur des produits sans fil continue sa progression avec une augmentation du taux d'adoption de 28 %, montrant la confiance des clientèles dans la robustesse de l'infrastructure sans fil.
- La clientèle du Palais continue d'explorer les nombreuses occasions offertes par le réseau d'affichage numérique avec une augmentation du taux d'adoption de 57 %. Plus d'un congrès sur trois en profite pour générer de nouvelles sources de revenus de commandite, diffuser du contenu ou accroître sa notoriété.

Il est à noter que le partenaire de la Société, Freeman audiovisuel, a atteint ses objectifs de vente de nouvelles solutions technologiques, comme en témoigne le taux d'adoption des clients. Ce partenariat de qualité contribue sans nul doute au rayonnement du Palais comme centre de congrès de premier plan.

UNE CRÉATIVITÉ RÉCOMPENSÉE PAR UN PRIX ULYSSE

Couronné par le Prix Ulysse, services aux congrès, mention spéciale du jury décerné par Tourisme Montréal, le déploiement du projet de modernisation technologique du Palais a profité d'une belle visibilité auprès de l'industrie touristique. En le positionnant parmi les leaders nord-américains en technologies

événementielles, le projet technologique du Palais lui confère un attrait renouvelé et contribue sans aucun doute au rayonnement de Montréal à titre de destination d'affaires performante pour les grands événements.

ORIENTATION 2.4

ACCÉLÉRER LA MODERNISATION DES ACTIFS AFIN DE SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ ET LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Objectif 2.4.1 D'ici le 31 mars 2016, annoncer 3 projets de modernisation de lieux permettant d'augmenter significativement le taux d'occupation

Cible 1 projet annuel approuvé

Indicateur Nombre de projets approuvés

	2013-2014		2014-2015	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Nombre de projets approuvés	1	1	1	1

La cible a été atteinte grâce à l'installation de 12 fours de nouvelle technologie pour les cuisines.

Objectif 2.4.2 Augmenter les revenus immobiliers de 35 % d'ici 2016 grâce à un programme de valorisation des espaces commerciaux

Cible 35 % de croissance des revenus immobiliers d'ici 2016

Indicateur Taux de croissance des revenus immobiliers

	2013-2014		2014-2015	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Taux de croissance des revenus immobiliers	- 6,1 %	+ 3,6 %	+ 4,7 %	+ 11,2 %

Le taux de croissance des revenus immobiliers a connu une hausse importante par rapport à 2013-2014, mais le résultat n'a toutefois pas été suffisant pour atteindre la cible qui est ambitieuse.

ORIENTATION 2.5

MAINTENIR UNE CONTRIBUTION INNOVATRICE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif 2.5.1 Annoncer 3 projets novateurs contribuant à renforcer le positionnement de la Société d'ici le 31 mars 2016

Cible 3 projets novateurs de développement durable annoncés d'ici 2016

Indicateur Nombre de projets annoncés

	2013-2014		2014-2015	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Nombre de projets annoncés	1	1	1	1

Avec l'installation de deux boîtes de récupération de petit matériel électronique, la cible 2014-2015 a été atteinte.

ENJEU 3

AMÉLIORER EN CONTINU LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ

ORIENTATION 3.1

DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN AFIN DE SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES LIÉ À LA VENTE DE NOUVEAUX PRODUITS

Objectif 3.1.1	Mettre en place un programme de formation des employés afin d'offrir un niveau élevé de service-conseil à la clientèle
Cible	100 % du personnel clé lié à la vente des produits et services formés annuellement
Indicateur	% de personnel clé formé

	2013-2014		2014-2015	
	Réel	Cible	Réel	Cible
% de personnel clé formé	100 %	100 %	100 %	100 %

La cible a été atteinte en 2014-2015 grâce à la poursuite d'un programme étoffé de formations.

ORIENTATION 3.2

MODERNISER LES PROCESSUS D'AFFAIRES EN APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DES SERVICES LES MEILLEURS PRATIQUES, PROCESSUS D'OPTIMISATION ET TECHNOLOGIES

Objectif 3.2.1	Amener les processus d'affaires de la Société au niveau des meilleures pratiques reconnues dans l'industrie
Cible	Certification AIPC Gold au 31 décembre 2015
Indicateur	Obtention de la certification AIPC Gold

	2013-2014		2014-2015	
	Réel	Cible	Réel	Cible
% d'avancement du projet	30 %	30 %	100 %	60 %

La certification AIPC Gold Quality Standards a été obtenue en mars 2015, devançant ainsi l'atteinte de l'objectif de 10 mois. L'organisation qui décerne la certification est l'AIPC – Association internationale des palais de congrès, un réseau de plus de 175 centres de congrès de 54 pays, dont la mission est de promouvoir l'excellence dans la gestion de centres de congrès.

UN CENTRE DE CONGRÈS DE QUALITÉ CERTIFIÉE

C'est avec grande fierté que la Société a obtenu le plus haut niveau de l'AIPC Quality Standards, ce qui le place dans le groupe prestigieux des 26 centres de congrès ainsi certifiés dans le monde.

Reconnue internationalement, cette importante certification de l'industrie des centres de congrès est décernée par l'Association internationale des palais de congrès (AIPC) dans le cadre d'un processus d'audit indépendant. En plus de souligner la gestion

rigoureuse de centres de congrès, ce programme évalue le respect accordé à des standards précis de qualité et l'intérêt démontré en matière d'amélioration continue. Dix domaines font l'objet d'une analyse, soit le service à la clientèle, les installations et équipements, les ressources humaines, la santé, la sécurité et la gestion de crise, la gestion financière, le dialogue avec les parties prenantes, la responsabilité sociétale, l'engagement au sein de l'industrie et les relations avec les fournisseurs.

L'INSTAURATION DE PRATIQUES OPTIMISÉES GRÂCE AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Plusieurs actions ont été réalisées dans le but d'optimiser les pratiques tout en obtenant des économies notables.

- Unification de téléphonie cellulaire : en se joignant à l'appel d'offres groupé du gouvernement du Québec, la Société a pu réaliser des économies annuelles substantielles.
- Partage des infrastructures technologiques : la mise sur pied d'une collaboration avec les autres sociétés d'État permettra d'optimiser l'utilisation partagée des infrastructures technologiques.
- Amélioration de nombreux systèmes informatiques : l'implantation d'un logiciel CRM a permis d'instaurer un meilleur suivi des comptes qualifiés et ciblés tout en offrant une intelligence d'affaires poussée. Cette nouvelle façon de faire favorise l'autonomie des délégués commerciaux dans

leur travail d'analyse. Par ailleurs, le déploiement des nouvelles feuilles de temps des employés réguliers ayant été un succès, le développement du logiciel pour les employés à l'événement a été entamé avec pour objectif une implantation en 2015-2016.

- Mise en place d'un processus de consolidation du projet ZAP : 2014-2015 aura été une année de consolidation des baux commerciaux, permettant l'utilisation d'un signal gratuit à l'extérieur autour du Palais et dans les rues du Vieux-Montréal au cours de l'été 2015.
- Optimisation de la billetterie en ligne : l'harmonisation des rapports de Ticketpro, le fournisseur exclusif, avec les logiciels internes a été réalisée de façon à simplifier le processus de contrôle et de vérification.

Objectif 3.2.2	Élargir à l'ensemble du personnel le programme d'amélioration en continu des processus d'affaires axé sur la clientèle
Cible	100 % des employés participent au programme dès 2014-2015 avec un objectif d'amélioration en continu
Indicateur	% du personnel qui participe au programme

	2013-2014		2014-2015	
	Réel	Cible	Réel	Cible
% de personnel participant	98,1 %	80 %	77 %	100 %

Plus des trois quarts des employés ciblés ont participé au programme d'amélioration en continu en 2014-2015.

UNE RÉVISION BÉNÉFIQUE DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DES CAHIERS DE CANDIDATURE

Parmi les processus révisés cette année, on retrouve l'élaboration des cahiers de candidature. Pièce maîtresse du développement des affaires, les cahiers de candidature personnalisés ont toujours

représenté un effort colossal en nombre d'heures. L'optimisation du processus a permis d'épargner jusqu'à 30 % du temps de révision et de correction.

ORIENTATION 3.3

MAINTENIR UN PROGRAMME D'AMÉLIORATION EN CONTINU DE LA SATISFACTION DES EMPLOYÉS

Objectif 3.3.1	Préserver un taux de satisfaction élevé des employés face à leur travail
Cible	Satisfaction moyenne globale supérieure à 70 %
Indicateur	Résultats du sondage de satisfaction des employés

	2013-2014		2014-2015	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Taux de satisfaction moyenne global	70,9 %	> 70 %	—	> 70 %

Le sondage n'a pas été réalisé en 2014-2015. Toutefois, des plans d'action visant la satisfaction des employés ont été mis en œuvre dans chaque direction de la Société, en plus de la tenue d'un événement de reconnaissance envers l'ensemble des employés.



LA REVUE DE L'ANNÉE

SURVOL DE L'ANNÉE
PERFORMANCE GLOBALE
MARCHÉ DES CONGRÈS
MARCHÉ DES EXPOSITIONS
MARCHÉ DES CONFÉRENCES,
DES RÉUNIONS ET DES GALAS

SURVOL DE L'ANNÉE

ÉVÉNEMENTS TENUS EN 2014-2015

TYPE D'ÉVÉNEMENT	NOMBRE	PARTICIPANTS	NUITÉES	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
Congrès internationaux	12	16 865	46 662	44 483 059 \$
Congrès américains	13	34 946	58 380	61 225 720 \$
Congrès canadiens	8	26 445	38 748	29 476 623 \$
Congrès québécois	15	51 326	26 895	41 892 222 \$
Expositions commerciales	26	64 543	4 147	64 815 892 \$
Expositions publiques	23	497 153	—*	—*
Réunions diverses	187	88 109	475	—*
Événements spéciaux	31	35 408	—*	—*
Réceptions	32	22 261	—*	—*
TOTAL	347	837 056	175 307	241 893 516 \$

* Données non comptabilisées

ENTENTES CONCLUES EN 2014-2015

TYPE D'ÉVÉNEMENT	NOMBRE	PARTICIPANTS	NUITÉES	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
Congrès internationaux	9	11 900	33 320	30 637 643 \$
Congrès américains	9	19 100	42 975	48 664 931 \$
Congrès canadiens	7	15 090	19 896	18 621 973 \$
Congrès québécois	11	18 870	9 907	20 325 802 \$
Expositions commerciales	25	61 300	3 000	62 354 634 \$
Expositions publiques	23	360 049	—*	—*
Réunions diverses	205	102 150	730	—*
Événements spéciaux	33	29 670	—*	—*
Réceptions	36	28 399	—*	—*
TOTAL	358	646 528	109 828	180 604 983 \$

* Données non comptabilisées

PERFORMANCE GLOBALE

347
événements

23,8 M\$
en revenus autonomes

837 056
participants

241,9 M\$
de retombées économiques pour Montréal et le Québec

LA CROISSANCE ÉTAIT EN RENDEZ-VOUS POUR LA SOCIÉTÉ EN 2014-2015, QUI A OBTENU DES RÉSULTATS À LA HAUSSE À TOUS LES POINTS DE VUE : REVENUS AUTONOMES, RETOMBÉES ÉCONOMIQUES, NOMBRE DE PARTICIPANTS, NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS TENUS ET NOMBRE DE NUITÉES.

Avec un taux d'occupation de 45,8 %, il s'agit de la meilleure année à ce chapitre depuis l'agrandissement du Palais. En effet, le Palais a accueilli un plus grand nombre d'événements dans chacun des marchés couverts :

- le marché des congrès, subdivisé géographiquement en marchés des congrès internationaux, américains, canadiens et québécois ;
- le marché des expositions, regroupant les expositions commerciales et les expositions publiques ;
- le marché des conférences, des réunions, des galas et des autres événements spéciaux, soit le marché local (CRG).

La reconnaissance de la Société en tant que joueur important du marché des congrès s'est concrétisée grâce à l'obtention de la certification AIPC Gold, le plus haut niveau de l'AIPC Quality Standards, qui place le Palais parmi les meilleurs centres de congrès du monde.

Sur le plan du nombre d'événements confirmés pour le futur, les résultats reflètent une concurrence sans cesse grandissante.

- Parmi les concurrents de la Société se trouvent des destinations qui offrent des incitatifs financiers importants avec lesquels Montréal arrive difficilement à rivaliser, tel le marché américain.
- La grande popularité de certaines périodes de l'année au calendrier du Palais rend de plus en plus difficile la confirmation d'événements d'envergure.

UN IMPORTANT PROGRAMME DE MAINTIEN DES ACTIFS

Parmi les projets d'amélioration qui ont été effectués :

- une étude structurale de l'enveloppe du bâtiment afin de vérifier sa conformité à la *Loi modifiant la Loi sur le bâtiment concernant principalement la modernisation des normes de sécurité* ;
- l'installation d'un chauffe-eau domestique éco-énergétique dans la cuisine principale.

Par ailleurs, les étapes préliminaires en vue de l'implantation d'une nouvelle plateforme de maintenance préventive en 2015-2016 ont été franchies, ce nouveau système visant à améliorer la gestion de l'immeuble.

Pour pouvoir relever ces défis avec succès, les actions se multiplient sur tous les fronts : développement des affaires, campagnes de marketing ciblées, concrétisation d'alliances stratégiques et optimisation des processus de travail de la Société, dans l'optique d'une amélioration en continu de l'expérience client.

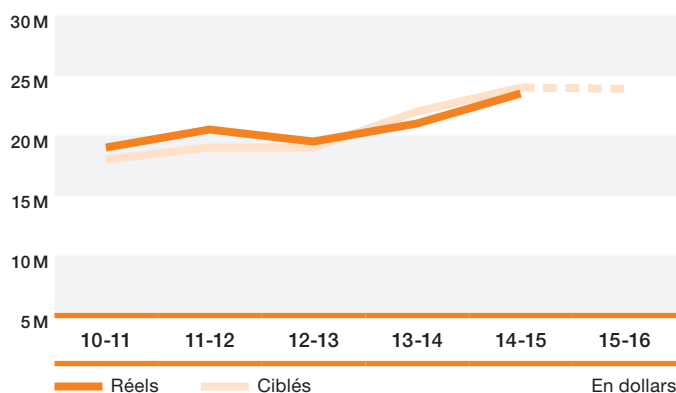
LES RÉSULTATS EN BREF

L'année 2014-2015 a été une année de croissance, notamment sur le marché des congrès. Ces excellents résultats se traduisent par une augmentation marquée des revenus autonomes et des retombées économiques pour la région de Montréal et le Québec tout entier :

- + 10,4 % des revenus autonomes ;
- + 9,3 % du nombre total de participants ;
- + 15,8 % des retombées économiques générées ;
- + 3,3 % des nuitées générées.

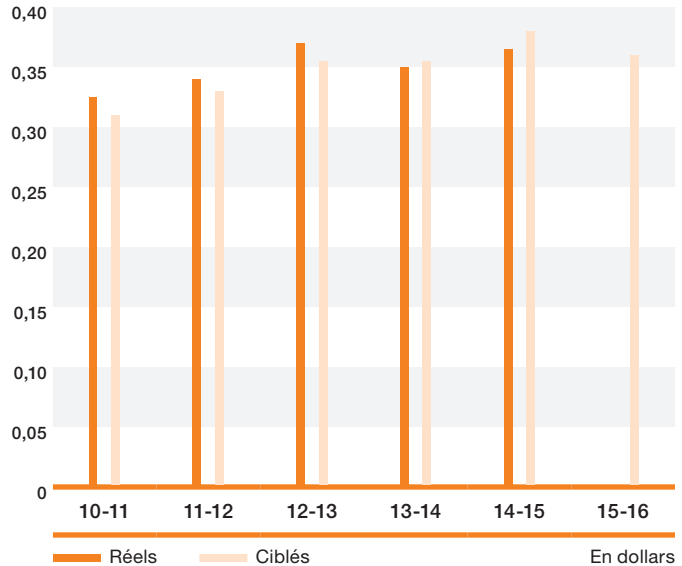
TOTAL DES REVENUS AUTONOMES DE 2010-2011 À 2014-2015

En 2014-2015, les revenus autonomes (hors intérêt) ont atteint un sommet inégalé dans l'histoire de la Société avec 23,6 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 10 % par rapport à l'année 2013-2014.



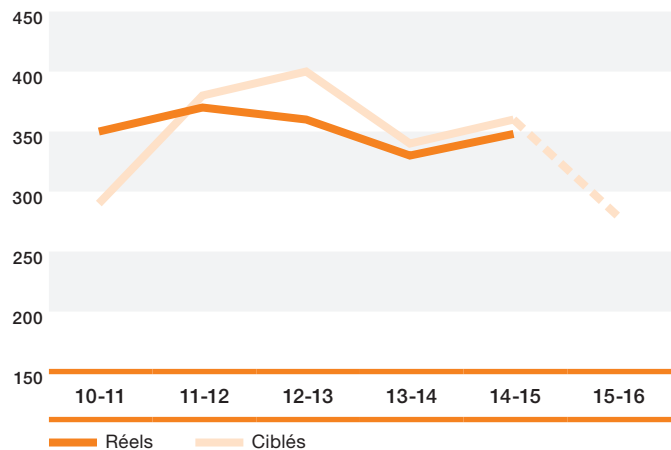
TOTAL DES REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2010-2011 À 2014-2015

Le total des revenus autonomes au pied carré générés par les événements a connu une hausse de 4,4 % en 2014-2015 par rapport à l'année précédente. Ce résultat rejoint le sommet atteint en 2012-2013.



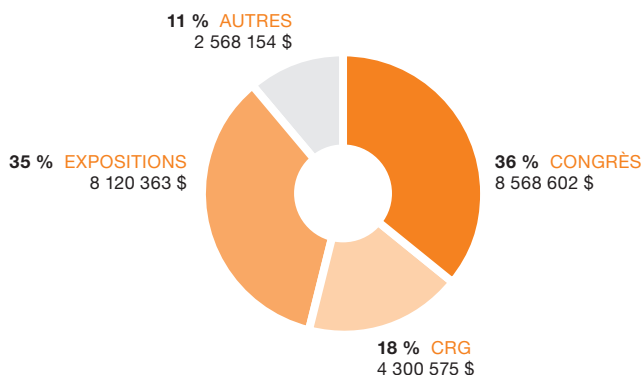
TOTAL DES ÉVÉNEMENTS DE 2010-2011 À 2014-2015

Globalement, la Société a accueilli un total de 347 événements, soit 15 événements de plus que l'an dernier. Ce résultat représente une hausse de 4,5 % par rapport à 2013-2014.



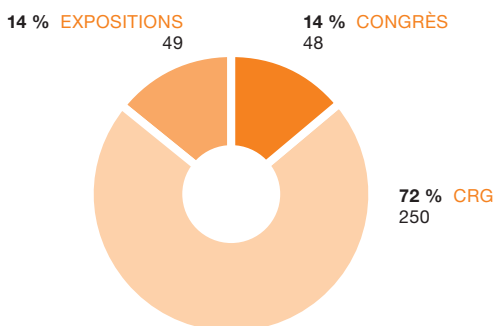
RÉPARTITION DES REVENUS AUTO- NOMES PAR MARCHÉ EN 2014-2015

La répartition des revenus autonomes par marché reste sensiblement la même qu'en 2013-2014. En effet, avec près de 8,6 millions de dollars, le marché des congrès génère 36 % du total des revenus autonomes, arrivant presque à égalité avec le marché des expositions dont la part a légèrement augmenté cette année pour atteindre 35 %. Le marché des conférences, des réunions et des galas a, pour sa part, subi une légère baisse pour atteindre 18 % du total des revenus autonomes.



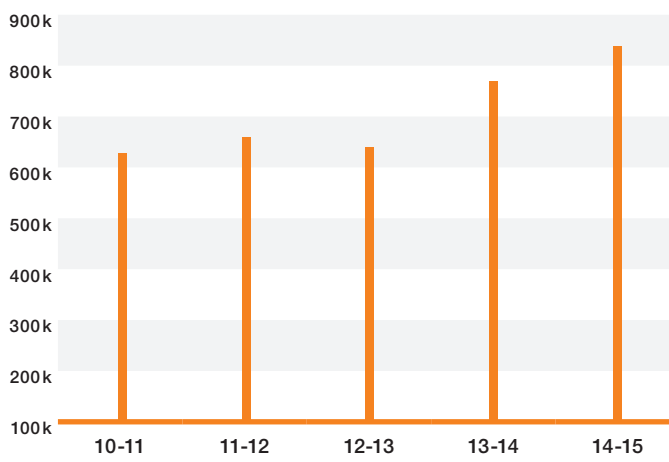
RÉPARTITION DES ÉVÉNEMENTS PAR MARCHÉ EN 2014-2015

En 2014-2015, 347 événements se sont tenus au Palais. Leur répartition par marché demeure stable par rapport à l'année dernière. C'est le marché des conférences, réunions et galas qui occupe une fois de plus une place prépondérante avec 72 % du nombre d'événements total. Le marché des congrès et celui des expositions atteignent chacun 14 % du nombre d'événements.



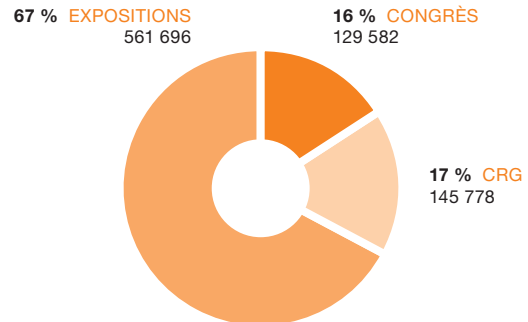
TOTAL DU NOMBRE DE PARTICIPANTS DE 2010-2011 À 2014-2015

Le nombre total des participants aux événements tenus au Palais est en hausse pour une deuxième année consécutive. En 2014-2015, 837 056 personnes ont franchi le seuil du Palais pour participer à des événements, ce qui représente non seulement une hausse de 9,3 % par rapport à l'année précédente, mais aussi un record historique pour la Société.



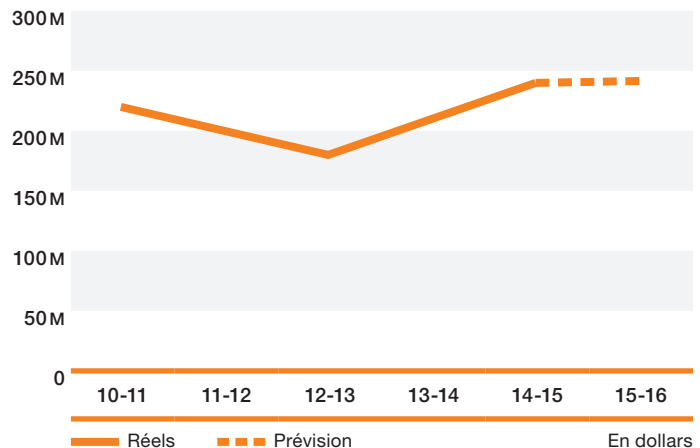
RÉPARTITION DU NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR MARCHÉ EN 2014-2015

Les expositions publiques et commerciales attirent la majorité des participants. Les 561 696 personnes qui ont visité les expositions en 2014-2015 représentent en effet 67 % du nombre total de participants aux événements tenus au Palais. Le marché des congrès et celui des conférences, réunions et galas représentent respectivement 16 % et 17 % de l'achalandage.



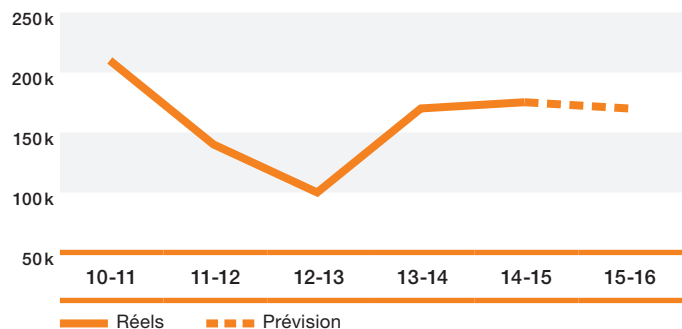
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOTALES DE 2010-2011 À 2014-2015

Avec 241,9 millions de dollars de retombées économiques, la Société a atteint sa meilleure performance depuis 2005-2006. Cette hausse appréciable de 15,8 % depuis l'an dernier reflète les excellents résultats obtenus à ce chapitre par les marchés des congrès et des expositions commerciales.



NOMBRE TOTAL DE NUITÉES DE 2010-2011 À 2014-2015

En 2014-2015, les événements tenus au Palais ont généré 175 307 nuitées, un résultat en hausse de 3,3 % par rapport à l'année dernière. Il s'agit d'une deuxième année consécutive de croissance pour la Société en nombre de nuitées.



MARCHÉ DES CONGRÈS

48 événements	8,6 M\$ en revenus autonomes	129 582 participants
177,1 M\$ de retombées économiques pour Montréal et le Québec		

Un **congrès** est la rencontre d'un groupe de personnes, généralement membres d'une association, se réunissant pour discuter, étudier et partager les résultats de recherches portant sur des sujets d'intérêt commun. On utilise également les termes assemblée, colloque, conférence, forum et symposium pour désigner ces événements rassembleurs. Un congrès peut être jumelé ou non à une exposition.

Bien outillée, la Société peut faire face aux défis du marché des congrès, qui sont très nombreux, vu la surabondance de l'offre sur tous les continents. Elle adopte notamment des stratégies distinctes selon les marchés visés :

- congrès internationaux ;
- congrès américains ;
- congrès canadiens ;
- congrès québécois.

Reconnue comme joueur important du marché des congrès, la Société a contribué concrètement au classement de Montréal en tant que première ville d'accueil des Amériques pour les événements associatifs internationaux tel que l'a confirmé l'Union des associations internationales (UAI) pour une troisième année consécutive.

Le potentiel d'affaires est réel pour la Société sur le marché des congrès, notamment à l'international. L'équipe de développement des affaires s'est agrandie pour accueillir un nouveau délégué commercial afin de multiplier les actions en vue d'obtenir un nombre grandissant de congrès.

LES RÉSULTATS EN BREF

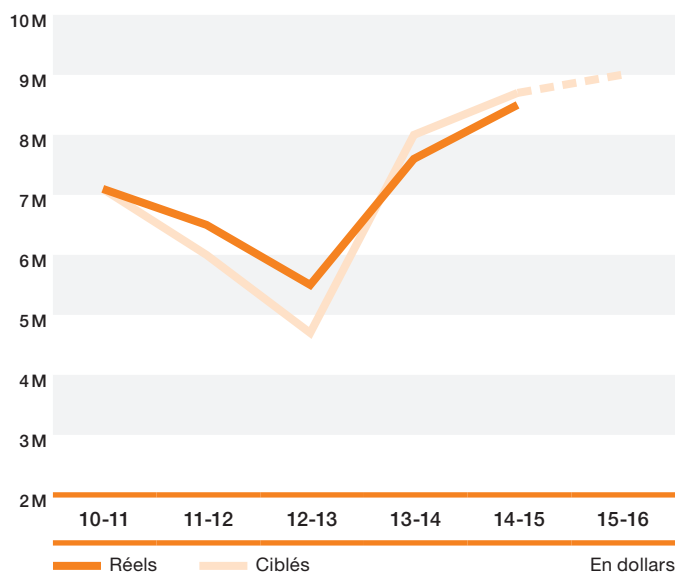
Le marché des congrès continue sur le chemin de la croissance en 2014-2015 en accueillant 48 congrès. Cette hausse de 14 % du nombre de congrès se traduit par une augmentation de 10,2 % en retombées économiques. Par ailleurs, un nombre plus élevé de congrès américains et québécois se sont tenus au Palais que l'année dernière.

Sur le marché des congrès, les résultats sont à la hausse dans tous les domaines :

- + 12,3 % des revenus autonomes ;
- + 27,7 % du nombre total de participants ;
- + 10,2 % des retombées économiques ;
- + 3,1 % du nombre de nuitées.

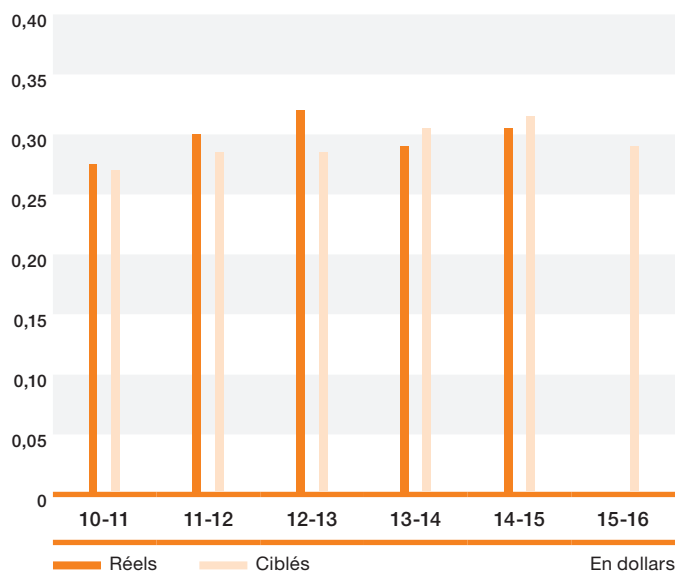
REVENUS AUTONOMES DE 2010-2011 À 2014-2015

L'année 2014-2015 a vu les revenus autonomes continuer leur ascension sur le marché des congrès pour une deuxième année consécutive. Cette hausse de 12,3 % par rapport à 2013-2014 est notamment attribuable au plus grand nombre de congrès tenus au Palais.



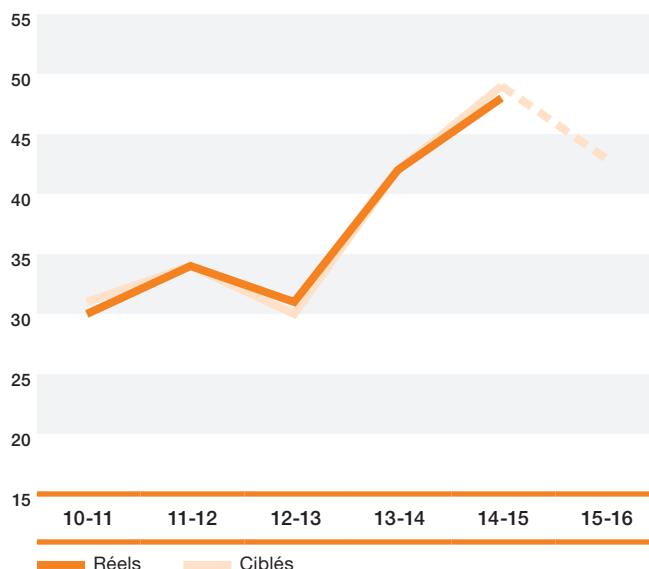
REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2010-2011 À 2014-2015

Les revenus autonomes au pied carré ont connu une hausse de 4,8 % sur le marché des congrès en 2014-2015 par rapport à l'année dernière.



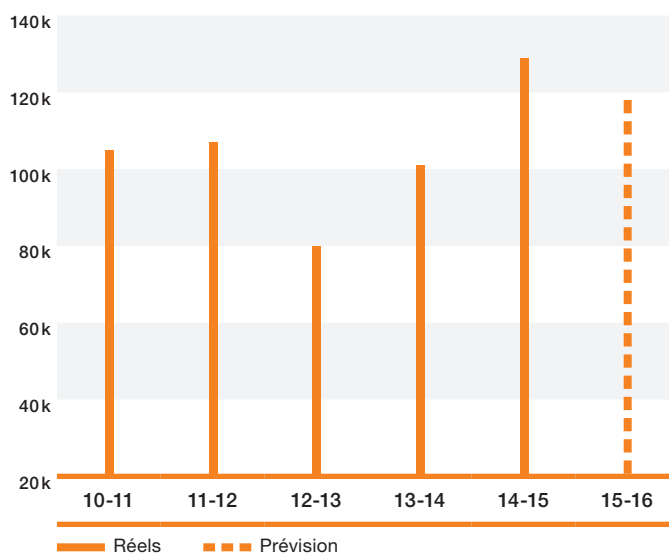
NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2010-2011 À 2014-2015

La croissance se poursuit pour une deuxième année consécutive sur le marché des congrès. En effet, la Société a enregistré une hausse de 14 % en 2014-2015 par rapport à l'année précédente en accueillant 48 congrès.



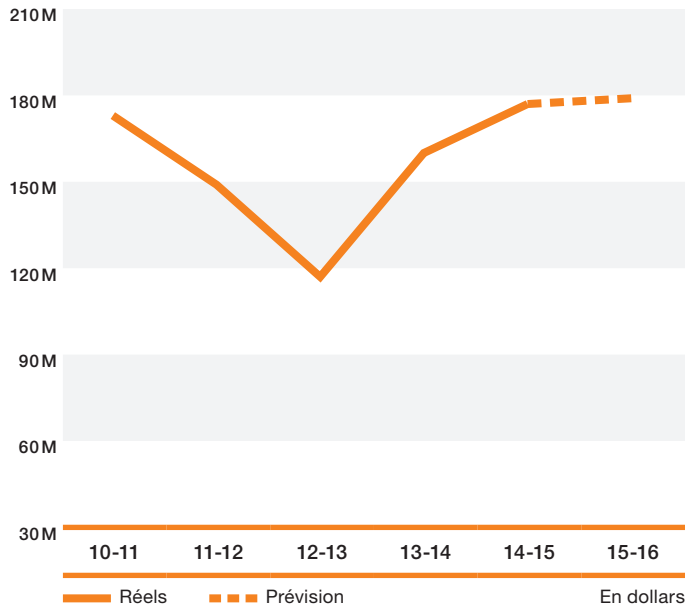
NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS DE 2010-2011 À 2014-2015

Le nombre total de participants a fait un bond spectaculaire de 27,7 % en 2014-2015 sur le marché des congrès. Le marché des congrès américains a connu une hausse remarquable de 41,4 % dans le nombre de participants. Au total, 129 582 congressistes ont foulé le sol du Palais en 2014-2015.



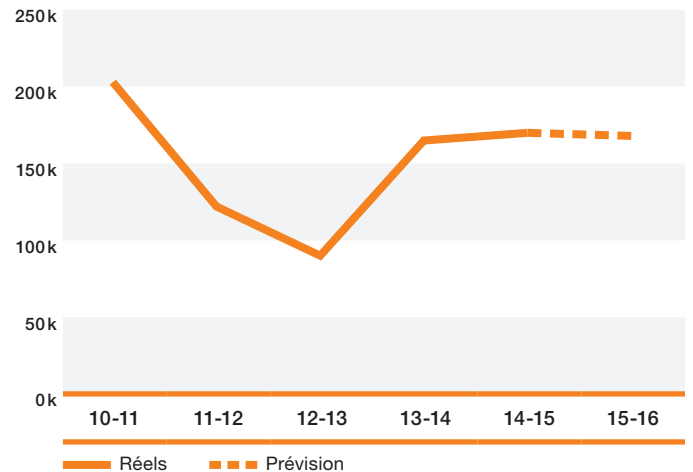
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE 2010-2011 À 2014-2015

Le marché des congrès a connu une deuxième année consécutive à la hausse en matière de retombées économiques. Le résultat de 177,1 millions de dollars obtenu cette année représente une augmentation de 10,2 % par rapport à 2013-2014. L'ensemble des congrès a contribué à cette hausse, mais les augmentations les plus significatives ont été enregistrées sur le marché des congrès canadiens (+ 29,3 %) et sur celui des congrès québécois (+ 18,7 %).



NOMBRE TOTAL DE NUITÉES DE 2010-2011 À 2014-2015

Après la hausse spectaculaire de 2013-2014, le nombre de nuitées générées par le marché des congrès a continué sa progression avec une augmentation de 3,1 %.



MARCHÉ DES EXPOSITIONS

49
événements

8,1 M\$
en revenus autonomes

561 696
participants

64,8 M\$
de retombées économiques pour Montréal et le Québec

Une **exposition** est une activité organisée par un promoteur ou une association qui loue des espaces à des exposants dans le but de promouvoir, de sensibiliser ou d'informer une clientèle cible (industrie ou grand public) sur des produits et des services spécifiques.

Sur le marché des expositions, le Palais se positionne auprès d'une clientèle de promoteurs comme un centre d'exposition profitant d'un emplacement exceptionnel et d'espaces polyvalents. Si les campagnes de marketing relationnel ont obtenu de très bons résultats, la concurrence s'avère très forte. De plus, sur ce marché, le Palais est confronté à un défi majeur : la non-disponibilité des espaces aux dates les plus convoitées.

L'équipe de développement des affaires travaille donc de concert avec la recherche pour cibler les meilleurs clients potentiels en fonction des disponibilités au calendrier des événements. Des actions de marketing sont aussi déployées dans ce marché afin de bien positionner le Palais.

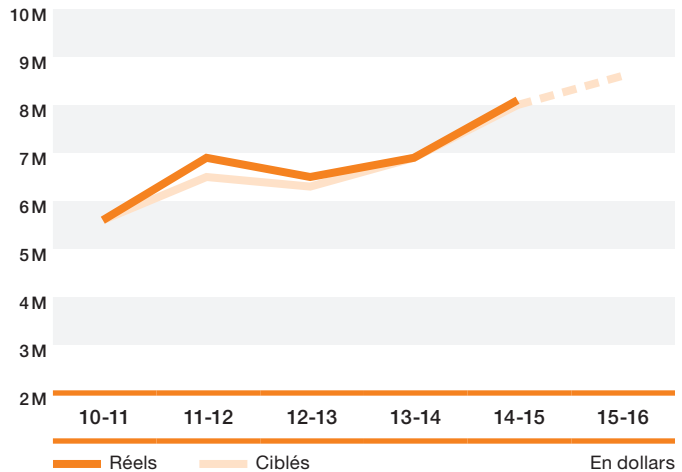
LES RÉSULTATS EN BREF

Cela a été une année de records pour le marché des expositions à plusieurs titres :

- Alors qu'il avait dépassé le seuil d'un demi-million de participants pour la première fois de son histoire en 2013-2014, le Palais continue sur sa lancée en accueillant encore plus de visiteurs. Cette année, 561 696 personnes sont venues au Palais à l'occasion d'expositions, ce qui représente une hausse de 8,1 % par rapport à l'année dernière. Les expositions commerciales ont particulièrement brillé avec un bond de 16,1 % de leur popularité.
- En constante progression, les revenus autonomes ont atteint 8,1 millions de dollars.
- Les retombées économiques des expositions commerciales ont fait un bond spectaculaire de 34,3 % par rapport à l'année dernière avec plus de 64,8 millions de dollars en 2014-2015, un record historique.

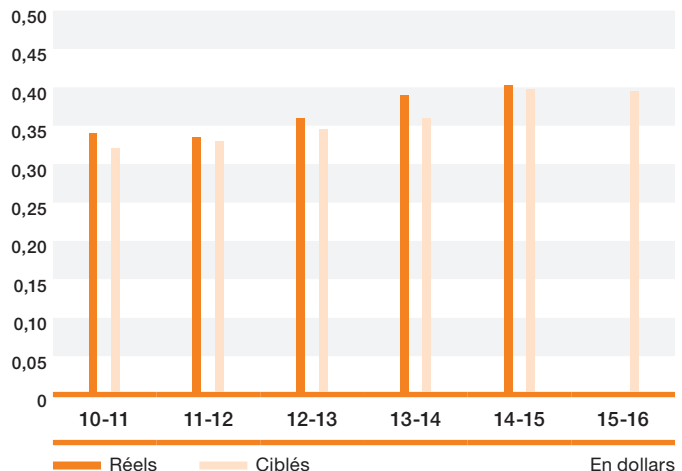
REVENUS AUTONOMES DE 2010-2011 À 2014-2015

Pour une deuxième année consécutive, les revenus autonomes sont en augmentation sur le marché des expositions, enregistrant une hausse de 16,8 % pour atteindre 8,1 millions de dollars en 2014-2015.



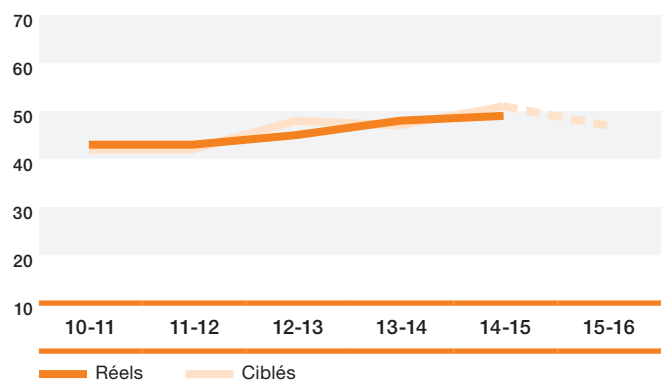
REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2010-2011 À 2014-2015

Les revenus autonomes au pied carré générés par les expositions poursuivent leur croissance entamée il y a trois ans. En 2014-2015, l'on enregistre une hausse de 3,6 % par rapport à l'année précédente.



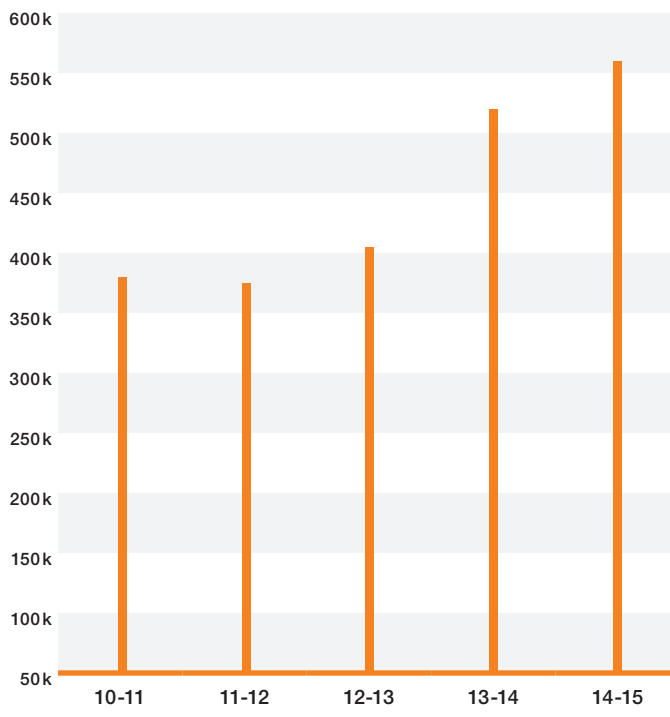
NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2010-2011 À 2014-2015

Le nombre total d'expositions est en légère hausse par rapport à 2013-2014. Des 49 expositions tenues au Palais, 26 étaient des expositions commerciales et 23 s'adressaient au grand public. Il s'agit d'un marché en constante progression depuis 2009-2010.



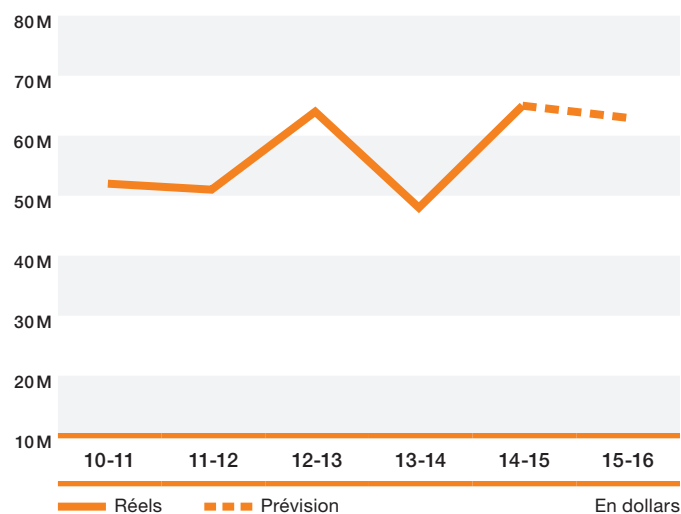
NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS DE 2010-2011 À 2014-2015

Un nouveau record de participation a été battu en 2014-2015. Les expositions commerciales et publiques ont attiré 561 696 personnes au Palais, ce qui représente une hausse de 8,1 % par rapport à l'année dernière. Alors que les expositions publiques attirent la plus forte proportion d'achalandage avec 497 153 participants, les expositions commerciales ont enregistré une hausse de 16,1 % de leur nombre de visiteurs.



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE 2010-2011 À 2014-2015

Après avoir connu une baisse en 2013-2014, les retombées économiques générées par les expositions commerciales ont connu une hausse considérable de 34,3 % en 2014-2015 pour atteindre un total de 64,8M \$.



MARCHÉ DES CONFÉRENCES, DES RÉUNIONS ET DES GALAS

250
événements

4,3 M\$
en revenus autonomes

145 778
participants

Les **conférences** et **réunions** sont des rassemblements de groupes de personnes, habituellement pour une journée ou deux au maximum, ou une rencontre statutaire des membres d'une organisation sur un sujet donné. Cette catégorie d'événements inclut les conférences de presse ou autres, les assemblées, les colloques, les forums, les symposiums et les séminaires d'envergure restreinte quant à leur durée et au nombre de leurs participants.

Un **gala** est une activité sociale organisée pour souligner une occasion marquante et qui comprend une prestation alimentaire : un banquet, une fête, une remise de diplômes ou de marques de reconnaissance, des présentations de nature artistique, sportive ou sociale.

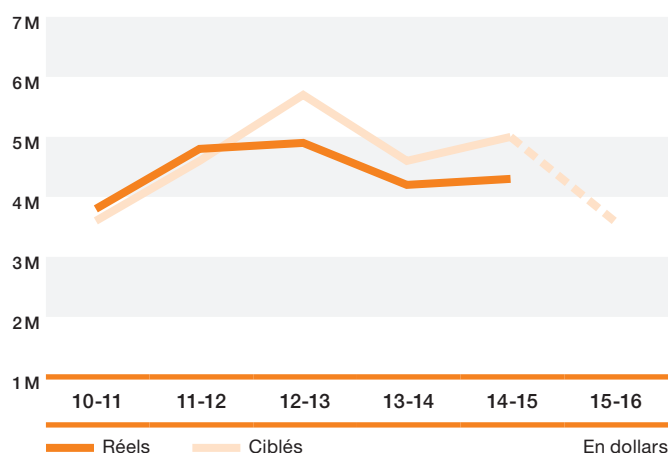
LES RÉSULTATS EN BREF

Après avoir connu un léger ralentissement en 2013-2014, la Société a repris le chemin de la croissance sur le marché des conférences, réunions et galas. Sont à la hausse les revenus autonomes au pied carré (+ 8,1 %) et le nombre total d'événements (+ 3,3 %). Les revenus autonomes sont restés stables, atteignant 4,3 millions de dollars sur ce marché.

Afin de stimuler son offre, la Société a procédé à une révision complète de sa politique locative et tarifaire pour mieux répondre aux besoins de la clientèle locale.

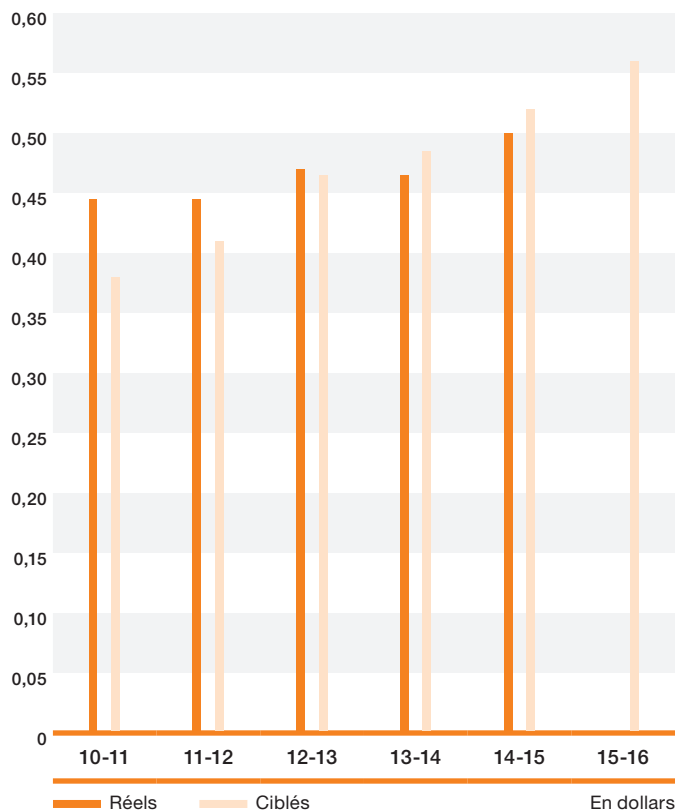
REVENUS AUTONOMES DE 2010-2011 À 2014-2015

Les revenus autonomes générés par les conférences, réunions et galas sont restés stables à 4,3 millions de dollars en 2014-2015.



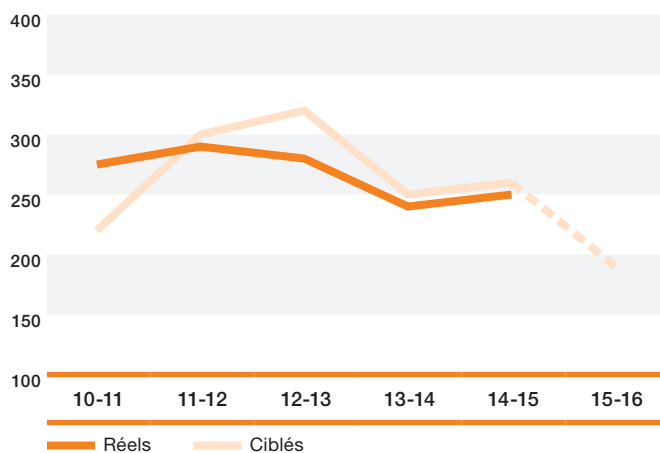
REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2010-2011 À 2014-2015

En 2014-2015, les revenus autonomes au pied carré dans ce marché ont connu une augmentation de 8,1 % par rapport à l'année précédente.



NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2010-2011 À 2014-2015

Le Palais a accueilli 250 conférences, réunions et galas en 2014-2015, soit huit de plus qu'au cours de l'année précédente. Après avoir connu deux années à la baisse, la Société renoue avec la croissance grâce à une augmentation de 3,3 % par rapport à 2013-2014.





Arrière:

Raymond Larivée, Lyza Fréchette, Nathalie Talbot,
Isabelle Langlois, Normand Desmarais

Avant:

Manon de Arburn, Catherine Paul, Michèle Roy,
Annie Bédard, Amélie Asselin, Marie-Claude Roy,
Jocelyne Mondou

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ENVIRONNEMENT

L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

REDDITION DE COMPTES EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ADHÉRANT À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2015, LA SOCIÉTÉ RECONNAÎT QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE SON PLAN D'AFFAIRES, UN ÉLÉMENT IMPORTANT DU POSITIONNEMENT ET DE L'IMAGE DE MARQUE DU PALAIS.

ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES, FORMATION DES EMPLOYÉS, MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE, GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, APPROVISIONNEMENTS ÉCORESPONSABLES, CERTIFICATIONS, SERVICES AUX USAGERS, AGRICULTURE URBAINE, RÉSEAUTAGE ET ENGAGEMENT SOCIOCOMMUNAUTAIRE, LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ SONT EN CONTINUITÉ AVEC LES PLANS D'ACTION ANTÉRIEURS DANS UNE PERSPECTIVE D'AMÉLIORATION CONTINUE ET DE MOBILISATION DANS TOUS SES CHAMPS D'INTERVENTION.

L'ENVIRONNEMENT

POURSUIVRE NOS ACTIONS DANS LA VOIE DE L'ÉCORESPONSABILITÉ

Le système de gestion environnementale implanté l'année dernière permet à la Société de tenir compte des aspects environnementaux importants dans ses activités afin d'en réduire les répercussions.

CERTIFICATION BOMA BEST DE NIVEAU 3

À l'aide d'excellentes pratiques de gestion, la performance énergétique et environnementale de l'immeuble se maintient, permettant à la Société de répondre à toutes les exigences de meilleures pratiques BEST – niveau 3 et de renouveler ainsi sa certification auprès de BOMA.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Au cours de cette année, la stratégie de gestion d'énergie a priorisé les appareils de chauffage fonctionnant au gaz naturel. La consommation totale d'énergie (gaz naturel et électricité combinés) a subi les contrecoups de l'augmentation de 7 % de degrés-jour en chauffage en 2014-2015 causée par des températures plus froides d'une part et de l'augmentation de 7 % du taux d'occupation par rapport à 2013-2014 d'autre part. La stratégie adoptée a permis de limiter la hausse des dépenses en énergie à 7 % au total, malgré une hausse de la consommation de gaz naturel de 31 % en mètres cubes et une baisse de consommation d'électricité de 6 % en kilowattheures.

PROJET CULTI-VERT

Depuis 2011, le projet Culti-Vert témoigne de l'importance du développement durable pour la Société. En verdissant 6 000 pieds carrés des toits du Palais, le projet Culti-Vert contribue à réduire les îlots de chaleur, à améliorer la qualité de l'air de la métropole et à favoriser la pollinisation au centre-ville grâce aux milliers d'abeilles abritées par ses trois ruches. Cette année, même la récolte de miel a atteint 48 kilos, une production qui a plus que doublé par rapport à l'année dernière. Par ailleurs, les récoltes de fruits, légumes et fines herbes ont continué d'agrémenter les assiettes des congressistes.

ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES

En plus des acquisitions écoresponsables habituelles – papier et cartouches d'encre recyclés, fournitures de

bureau, peinture et imprimantes certifiées, portables certifiés EPEAT –, la Société a cette année planifié l'achat de deux tours d'eau en vue de leur installation en avril 2015, visant ainsi à améliorer l'efficacité énergétique globale du bâtiment.

DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES TENUS AU PALAIS

En 2014-2015, 85 % des organisateurs d'événements ont été sensibilisés à l'offre écoresponsable du Palais. Au total, 55 événements ont fait au moins un geste écoresponsable, ce qui représente 16 % du nombre total d'événements.

L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Contribuer au mieux-être de la collectivité demeure parmi les priorités de la Société.

Collectes de fonds, dons de matériel récupéré et de surplus de nourriture, activités de soutien à des groupes communautaires, la Société et ses employés s'emploient au mieux-être de la collectivité.

JOURNÉE COUP DE POUCE

En collaboration avec la Société de développement social de Ville-Marie (SDSVM), la Société a convié ses employés à une 7^e Journée Coup de pouce qui a eu lieu le 4 juin 2014. Quarante-deux employés ont répondu présents à cette journée qui ciblait l'itinérance ainsi que l'aide aux enfants handicapés et aux femmes seules. Cinq organismes ont pu bénéficier de l'aide et de la bonne humeur des bénévoles du Palais, ravis de vivre cette expérience unique.

- **Sac à dos:** Organisme qui vise l'insertion sociale et économique des personnes en situation d'itinérance et de ceux et celles qui risquent de l'être.
- **Mission St-Michael:** Organisme indépendant, sans but lucratif, qui travaille avec les personnes défavorisées et les sans-abri dans le centre-ville de Montréal.
- **Le Chaînon:** Organisme venant en aide aux femmes seules depuis la fin des années 1970, la plus importante ressource d'hébergement pour femmes en difficulté au Québec.
- **Mission Bon Accueil:** Organisme ayant pour mandat de procurer aide, espoir et compassion aux familles et aux individus de toutes origines et de toutes croyances, souffrant de pauvreté, d'insécurité alimentaire, d'exclusion sociale et de solitude.
- **Société pour les enfants handicapés du Québec:** Organisme de bienfaisance fondé en 1930 et ayant pour mission de favoriser le développement personnel des enfants qui ont des besoins spéciaux et leur intégration dans la communauté.

ACCUEIL DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La Société a procédé à l'achat d'une plateforme élévatrice pour personne à mobilité réduite, leur permettant ainsi de monter plus facilement sur scène.

CAMPAGNE ENTRAIDE

Tous les moyens sont bons pour récolter de l'argent pour une bonne cause! Déductions à la source, dons et activités diverses ont permis de réunir une somme de 3 546 \$ dans le cadre de la Campagne Entraide 2014.

HEURE POUR LA TERRE

Le 28 mars 2015 à 20 h 30, en appui au World Wide Fund du Canada (WWF-Canada), la Société a éteint son enseigne lumineuse et l'éclairage de ses espaces libres dans un effort de sensibilisation aux changements climatiques.

MAISON DU PÈRE

Régulièrement au cours de l'année, Capital Traiteur, le fournisseur exclusif du Palais, remet les surplus alimentaires admissibles à la Maison du Père, organisme de bienfaisance dont la mission est d'aider les hommes qui souhaitent se sortir de l'itinérance.

REDDITION DE COMPTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL N° 1

MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE ET L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL N° 1

POUR 2013-2015 : FAIRE CONNAÎTRE LA NATURE ET LA PORTÉE DU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES SEIZE PRINCIPES S'Y RATTACHANT.

	GESTES	SUIVIS
ACTION Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du <i>Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'Administration publique</i> .	1. Attribuer à un gestionnaire de premier niveau des responsabilités clés associées au développement durable.	Complété
	2. Actualiser la gouvernance et la composition du Comité de développement durable.	Complété
	3. Développer des outils d'information à l'intention des parties prenantes du Palais.	Débuté
	4. Participer aux formations offertes par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).	Poursuivi
	5. Renforcer la collaboration entre le Palais et ses partenaires de l'industrie touristique et du milieu montréalais autour des objectifs du développement durable.	Poursuivi
	6. Organiser des activités de sensibilisation, d'information et de promotion auprès des parties prenantes.	Poursuivi
	7. Donner une formation sur la prise en compte des principes de développement durable dans les activités du Palais des congrès.	Débuté

CIBLES ET INDICATEURS

INDICATEURS

Nombre d'employés touchés par les activités de **sensibilisation** au développement durable.
Nombre d'employés touchés par les activités de **formation** en développement durable.

CIBLES

50 % sensibilisés et formés d'ici 2015. Ils auront une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités courantes.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2014-2015

Notre participation aux formations offertes par le MDDELCC s'est poursuivie cette année. De plus, nous avons participé avec nos partenaires de l'industrie touristique à une étude sur l'empreinte environnementale d'un voyage d'affaires, laquelle propose différentes pistes pour réduire l'émission de GES de ce genre d'activité.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL N° 3

SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES NOUVELLES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN MAXIMISER LES RETOMBÉES AU QUÉBEC.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL N° 2

POUR 2013-2015 : PROMOUVOIR LES MEILLEURES PRATIQUES DANS L'ACCUEIL ET L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 2.1 (2013-2015) Mettre en œuvre un programme d'événements écoresponsables incorporant les meilleures pratiques.	1. Poursuivre une entente de partenariat pour l'application et la mise en marché du programme d'événement écoresponsable.	Poursuivi
	2. Poursuivre et actualiser les diverses certifications écoresponsables en collaboration avec nos partenaires de l'industrie.	Poursuivi
	3. Poursuivre les démarches de commercialisation et de promotion.	Poursuivi
	4. Installer deux bornes de recharge électrique à l'intention des clients du Palais.	Complété
ACTION 2.2 (2013-2015) Assurer une veille et une analyse des meilleures pratiques de gestion d'événements écoresponsables.	1. Inventorier les actions en développement durable dans l'industrie des congrès et des expositions.	Poursuivi
	2. Inciter nos clients à adopter des pratiques écoresponsables.	Poursuivi
	3. Assurer une veille concurrentielle sur la gestion des événements écoresponsables.	Poursuivi
CIBLES ET INDICATEURS	INDICATEUR 2.1 : Taux de réalisation du programme et du plan de promotion CIBLE : 100 % du programme complété au 31 mars 2015 INDICATEUR 2.2 : Nombre de révision de notre programme CIBLE : 1 révision/an	
	RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2014-2015 85 % des clients qui ont tenu des événements au Palais des congrès au cours de l'année financière 2014-2015 ont été informés des forfaits écoresponsables offerts par le Palais et sensibilisés à la possibilité de rendre leur événement écoresponsable. Les cibles ont été atteintes.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL N° 4

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION ET ÉTABLIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL N° 3

POUR 2013-2015 : MIEUX STRUCTURER L'APPROCHE ET LES INTERVENTIONS LIÉES À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 3 (2013-2015) Mieux structurer l'approche et les interventions liées à la santé et la sécurité au travail.	1. Produire un programme de prévention en santé et sécurité au travail (SST).	Complété
	2. Réaliser le plan d'action, incluant des activités communes de prévention avec les fournisseurs et les partenaires.	Complété à 60 %
	3. Arrimer le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées aux objectifs en développement durable.	Complété
CIBLES ET INDICATEURS	INDICATEUR : % d'avancement du plan de mise en œuvre de la nouvelle approche en SST CIBLE : 50 % de la mise en œuvre de la nouvelle approche complétée en mars 2015	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2014-2015	Le nouveau programme de prévention en SST, mis en place en 2013-2014, permet d'organiser des activités communes et d'harmoniser les pratiques du Palais avec celles de ses fournisseurs et partenaires. Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées a été arrimé aux objectifs en développement durable.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL N° 6

APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL N° 4

POUR 2013-2015 : FAVORISER L'ADOPTION DE PRATIQUES ÉCORESPONSABLES DANS LES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE GESTION AU PALAIS DES CONGRÈS.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 4.1 (2013-2015) Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la <i>Politique pour un gouvernement écoresponsable</i> .	1. Mettre à jour la politique environnementale.	Complété
	2. Adopter et mettre en œuvre le système de gestion environnementale (SGE).	Complété
	3. Adopter et mettre en œuvre le plan de gestion environnementale (PGE).	Poursuivi
	4. Renouveler le Comité de développement durable et mettre sur pied le Comité de gestion environnementale.	Complété
	5. Actualiser la politique d'achats du Palais en y intégrant le volet des approvisionnements écoresponsables.	Complété
ACTION 4.2 (2013-2015) Poursuivre les initiatives visant à contrer les îlots de chaleur et à promouvoir l'agriculture urbaine.	1. Bonifier le projet Culti-Vert (potager et ruches).	Complété
	2. Inclure les autres espaces verts du Palais dans la planification.	Complété
CIBLES ET INDICATEURS	INDICATEUR 4.1 : Mise en œuvre du système de gestion environnementale (SGE) CIBLE : Deux nouvelles initiatives par année INDICATEUR 4.2 : Exploitation de 6 000 pi ² des toits du Palais CIBLE : 100 % de l'espace disponible sur les toits du Palais	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2014-2015	La mise à jour de la politique environnementale de la Société a été adoptée par le conseil d'administration en avril 2014. Le projet Culti-Vert, qui verdit plus de 6 000 pi ² de toiture, a de nouveau été réalisé cette année.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL N° 7

PROMOUVOIR LA RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ D'ÉNERGIE ET DE RESSOURCES NATURELLES ET MATÉRIELLES UTILISÉES POUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DE BIENS ET DE SERVICES.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL N° 5

POUR 2013-2015 : SOUTENIR L'APPROCHE ET LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À NOTRE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE BOMA BEST.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 5.1 (2013-2015) Mettre en œuvre les actions nécessaires au renouvellement de la certification BOMA BEST.	1. Renouveler la certification BOMA BEST.	Complété
	2. Implanter le SGE et le PGE.	Complété
ACTION 5.2 (2013-2015) Mettre en œuvre les mesures de réduction d'énergie et s'assurer de la pérennité de ces dernières.	1. Mettre sur pied le Comité de gestion environnementale.	Poursuivi
	2. Mettre en œuvre le programme d'optimisation de la ventilation dans les salles d'exposition.	Complété
CIBLES ET INDICATEURS	INDICATEUR 5.1 : Obtention de la certification BOMA BEST CIBLE : Niveau 3 INDICATEUR 5.2 : Économie d'énergie CIBLE : Mise en œuvre du programme d'optimisation de la ventilation	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2014-2015	En plus d'avoir renouvelé sa certification BOMA BEST de niveau 3, la Société du Palais des congrès a obtenu en mars 2015 la certification Or de l'AIPC Quality Standards. Cette certification mesure la performance de la gestion et la qualité des centres de congrès dans 10 domaines spécifiques, dont le service client, la gestion financière et la responsabilité sociétale.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL N° 10

FOURNIR LES REPÈRES NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE CHOIX DE CONSOMMATION RESPONSABLE ET FAVORISER AU BESOIN LA CERTIFICATION DES PRODUITS ET DES SERVICES.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL N° 6

POUR 2013-2015 : FOURNIR LES OUTILS ET LE SOUTIEN NÉCESSAIRE AUX FOURNISSEURS OFFICIELS ET AUX SOUS-TRAITANTS AFIN QU'ILS PUISSENT SOUTENIR L'ÉCORESPONSABILITÉ DES ÉVÉNEMENTS.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 6 (2013-2015) Fournir les outils et le support nécessaires aux fournisseurs et aux sous-traitants pour développer l'écoresponsabilité des événements.	1. Poursuivre et bonifier l'organisation d'événements écoresponsables.	Poursuivi
	2. Informer et mobiliser les fournisseurs et les sous-traitants afin de les responsabiliser à titre de partenaires du Palais en développement durable.	Complété
CIBLES ET INDICATEURS	INDICATEUR : Nombre de fournisseurs et de sous-traitants actifs dans l'écoresponsabilisation des événements CIBLE : 100 % des fournisseurs actifs	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2014-2015	Tous les fournisseurs et sous-traitants ont été sensibilisés et soutiennent activement l'écoresponsabilité des événements qui se tiennent au Palais. Les principales actions mises de l'avant sont le compostage et le recyclage des matériaux afin de réduire au minimum l'envoi de déchets aux sites d'enfouissement.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL N° 23

INTENSIFIER LA COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX SUR DES PROJETS INTÉGRÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL N° 7

POUR 2013-2015: NOUS ENGAGER AUPRÈS DE NOS PARTENAIRES POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DES PLANS D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 7.1 (2013-2015) Contribuer à la mise en œuvre du <i>Plan vert</i> de Tourisme Montréal.	1. Participer activement aux instances de concertation au sein de l'industrie touristique montréalaise.	Poursuivi
ACTION 7.2 (2013-2015) Contribuer à la mise en œuvre du <i>Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015</i> .	2. Participer activement aux activités de formation et de promotion des partenaires métropolitains, notamment la Ville de Montréal et le Conseil régional de développement de Montréal.	Poursuivi
ACTION 7.3 (2013-2015) Développer de nouveaux partenariats avec des entreprises d'économie sociale.	3. Avec la Société de développement social de Ville-Marie, mettre en place un programme d'employabilité lié au projet Culti-Vert.	Débuté
CIBLES ET INDICATEURS	INDICATEUR 7.1: Nombre d'heures consacrées CIBLE: 10 heures/an INDICATEUR 7.2: Nombre de gestes réalisés CIBLE: Demeurer un partenaire actif au sein de la communauté INDICATEUR 7.3: % de complétion du programme d'employabilité CIBLE: Programme réalisé d'ici la fin de l'année 2015-2016	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2014-2015	Le Palais s'est engagé, avec Tourisme Montréal, à obtenir la certification APEX/ASTM pour les lieux de congrès d'ici avril 2016. Les cibles ont été atteintes.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL N° 24

ACCROÎTRE L'ENGAGEMENT DES CITOYENS DANS LEUR COMMUNAUTÉ.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL N° 8

POUR 2013-2015: FAVORISER LES ACTIVITÉS QUI PERMETTENT AUX EMPLOYÉS DE DÉVELOPPER LA CULTURE DE L'ENTRAIDE ET DE S'IMPLIQUER DANS LEUR MILIEU.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 8 (2013-2015) Maintenir et développer les activités d'entraide sociale avec nos employés et nos fournisseurs officiels et sous-traitants.	1. Sensibiliser l'organisation à divers enjeux urbains de proximité, tels que l'itinérance.	Poursuivi
	2. Organiser la <i>Journée Coup de Pouce</i> .	Complété
	3. Poursuivre la campagne Entraide, une collecte de fonds auprès des employés et des fournisseurs pour venir en aide aux personnes vulnérables.	Complété
CIBLES ET INDICATEURS	INDICATEUR: Nombre d'activités et taux de participation CIBLE: Tenir deux activités par année avec plus de 25 % de participation. La cible est atteinte.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2014-2015	La 7 ^e <i>Journée Coup de pouce</i> , organisée en collaboration avec la Société de développement social de Ville-Marie (SDSVM), a été l'occasion, pour 42 employés du Palais, de s'impliquer dans la communauté en venant en aide à des organismes communautaires reconnus du quartier.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL N° 28

ACCROÎTRE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE ET LA QUALIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL N° 9**POUR 2013-2015:** INCLURE LES PROGRAMMES DE FORMATION DE NOS SOUS-TRAITANTS À LA PROGRAMMATION GLOBALE DE FORMATION POUR L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA RELÈVE.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 9 (2013-2015) Inclure les programmes de formation de nos sous-traitants à la programmation globale de formation pour l'amélioration continue et la relève.	1. Déterminer quelles formations sont potentiellement utiles aux sous-traitants selon les besoins du Palais.	Complété
	2. Réaliser des activités communes de formation.	En continu
	3. Arrimer les formations du Palais aux programmes de formation des sous-traitants.	En continu
CIBLES ET INDICATEURS	INDICATEUR: Nombre de fournisseurs ayant intégré leur programme de formation à celui du Palais	
	CIBLE: 100 % des fournisseurs admissibles d'ici mars 2014	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2014-2015	L'arrimage du plan annuel de formation de la Société aux plans de formation des sous-traitants se fait au début de chaque année. La cible est atteinte.	

OBJECTIFS NON RETENUS

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS	JUSTIFICATIONS
2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.	Ces objectifs gouvernementaux ne correspondent pas au champ habituel d'intervention de l'organisation. Le plan d'action ne précise donc pas d'action spécifique en ce sens.
9. Appliquer davantage d'écoconditionnalités et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.	
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.	
15. Accroître le niveau de vie.	
18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.	
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.	
20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.	
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.	
25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.	Ces objectifs gouvernementaux ne relèvent pas des compétences (responsabilités) dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions spécifiques soient entreprises à cet effet dans notre <i>Plan d'action de développement durable</i> .
27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.	
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.	
21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.	
26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	Les efforts de la Société favorisant l'organisation d'événements écoresponsables contribuent indirectement à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. Le plan d'action ne présente donc pas d'action spécifique additionnelle.
29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.	
12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.	
14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.	Les conditions de travail en vigueur à la Société énoncent déjà comment l'organisation concourt à l'atteinte de cet objectif gouvernemental.
17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.	Les efforts réalisés par la Société pour augmenter ses revenus autonomes contribuent indirectement à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. Le plan d'action ne présente donc pas d'action spécifique additionnelle.
11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.	Les ressources financières et humaines requises pour contribuer à ces objectifs gouvernementaux seront utilisées de façon plus efficiente dans la réalisation des autres priorités de l'organisation ou des autres actions du plan d'action. Le plan d'action ne présente donc pas d'action s'y rapportant.
16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.	



AUTRES
EXIGENCES
LÉGALES

AUTRES EXIGENCES LÉGALES

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Conformément à la Charte de la langue française, la politique linguistique de la Société, adoptée en 2000, définit des règles qui doivent être respectées par l'ensemble du personnel.

Au cours de la dernière année, elle a fait l'objet d'une révision préliminaire qui a permis d'y intégrer des éléments soumis à la Société par l'Office québécois de la langue française, en plus de l'adapter à ses activités internationales de développement des affaires.

Finalement, le comité permanent de la politique linguistique de la Société veille à l'application de la politique et à la sensibilisation des employés à ce sujet. Ce comité, composé de plusieurs nouveaux membres, s'est réuni à quelques occasions afin d'analyser les recommandations de l'Office. Dans l'ensemble, la politique est bien respectée et nos employés privilégient l'usage du français dans leurs communications.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Comité permanent et mandataire

Avez-vous un mandataire ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle ?	Oui
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés ?	Non
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice ?	2*
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent ?	Non

* Le sous-comité s'est rencontré trois (3) fois.

Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle

Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle ?

1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office	
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	
4. Avis officiel de l'Office reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	X
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu).	08 nov. 2000

Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011

S.O.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours de l'année, il y a eu quatre (4) demandes d'accès à l'information qui ont été traitées dans les 20 jours, comme prévu par la loi. Les documents demandés concernaient un (1) avis donné par la Société au Conseil du trésor sur des contrats d'approvisionnement, la description de fonction et les échelles salariales du personnel-cadre de la Société et deux (2) demandes sur l'existence de contrats pour des services professionnels de négociation d'entente locative. Les demandes d'accès à l'information peuvent être faites en ligne à partir du site Web.congresmtl.com conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information* et sur la protection des renseignements personnels.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

La Société du Palais des congrès dispose d'un code d'éthique et de déontologie publié en annexe du présent rapport annuel. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue.

MESURES PRISES POUR RÉPONDRE AUX RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Aucune recommandation n'a été émise par le Vérificateur général du Québec à la suite de l'audit des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2014.

FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics vise par de meilleures pratiques tarifaires à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et assurer la transparence du processus tarifaire de même que la reddition de comptes à cet égard.

Conformément à cette politique, les ministères et organismes sont tenus à une reddition de comptes sur la tarification des biens et des services qu'ils fournissent à la population et aux entreprises.

Le tableau suivant présente les renseignements exigés par la politique en vigueur.

REDDITION DE COMPTES SUR LA TARIFICATION

Catégories de revenus	Méthode de fixation des tarifs	Date de la dernière révision tarifaire	Modèles d'indexation des tarifs
Location d'espaces	Valeur marchande	1 ^{er} janvier 2015	IPC
Redevances	Valeur marchande	1 ^{er} avril 2014	Entente contractuelle
Services auxiliaires	Valeur marchande	1 ^{er} avril 2014	Variable
Stationnement	Valeur marchande	1 ^{er} avril 2014	Variable
Location de locaux	Valeur marchande	selon le bail	IPC

Catégories de revenus	Revenus (\$)	Coûts (\$)	Niveau de financement (\$)	% atteint	% visé
Location d'espaces	8 915 493	12 050 544	(3 135 051)	74 %	72 %
Redevances	5 915 059	4 392 614	1 522 445	135 %	127 %
Services auxiliaires	6 419 813	5 274 180	1 145 633	122 %	111 %
Stationnement	1 305 336	1 250 228	55 108	104 %	96 %
Location de locaux	1 001 994	970 518	31 476	103 %	86 %
SOUS-TOTAL	23 557 695	23 938 084	(380 389)	98 %	93 %

Revenus provenant d'une autre source que la tarification			
Location à titre gratuit	975 751	0	975 751
Subvention du gouvernement du Québec			
De fonctionnement	22 626 348	0	22 626 348
Relative au remboursement de la dette à long terme	10 799 861	0	10 799 861
Relative aux immobilisations	394 141	0	394 141
Virement des contributions reportées	66 910		66 910
Intérêts	290 936	0	290 936
SOUS-TOTAL	35 153 947	0	35 153 947

Coûts non liés à la prestation de produits ou services			
Perte sur location à titre gratuit	0	975 751	(975 751)
Taxes municipales et scolaires	0	10 873 424	(10 873 424)
Intérêts sur la dette à long terme	0	9 388 204	(9 388 204)
Maintien des actifs	0	337 212	(337 212)
Amortissement des immobilisations corporelles	0	10 751 400	(10 751 400)
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	0	(23 643)	23 643
SOUS-TOTAL	0	32 302 348	(32 302 348)
TOTAL DES REVENUS ET DÉPENSES	58 711 642	56 240 432	2 471 210

LES FAITS SAILLANTS

98 %

Le niveau de financement global s'établit à 98 % pour 2014-2015, soit un taux supérieur de 5 % par rapport à la cible.

Ce résultat s'explique par la combinaison d'un écart défavorable de 1,9 % des revenus ciblés et d'une diminution importante des coûts de 7,5 % par rapport à la cible.

En 2013-2014, le niveau de financement global était de 86 %.

2 %

des coûts liés à une source de tarification sont assumés par l'excédent cumulé de la Société.

100 %

du coût des taxes municipales et scolaires sont subventionnés par le gouvernement.

100 %

du coût du service de la dette est subventionné par le gouvernement.

100 %

du coût du maintien des actifs est subventionné par le gouvernement.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

L'année 2014-2015 fut une année de continuité sur le plan des ressources informationnelles. Nous avons parachevé des projets en cours et amorcé le projet de mise à jour du logiciel d'entretien préventif des équipements de la Société dans le but d'optimiser l'utilisation des ressources pour la gestion de l'immeuble.

Commencé en 2012, le projet majeur de mise à niveau de l'infrastructure technologique de la Société a été complété, offrant ainsi un environnement technologique de calibre international à notre clientèle.

Les tableaux suivants font état des activités d'encadrement, de continuité ainsi que des projets en ressources informationnelles pour l'exercice 2014-2015.

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR 2014-2015

Description	Dépenses et investissements prévus (en milliers de \$)	Dépenses et investissements réels (en milliers de \$)	Explication sommaire des écarts
Activités d'encadrement	155,3	134,5	Un poste a été vacant une partie de l'année.
Activités de continuité	2 298,2	1 537,9	Les acquisitions prévues ont été révisées à la baisse en fonction de l'évolution des besoins.
Projets	1 001,3	501,5	Certains projets n'ont pas été complétés selon l'échéancier initial.
TOTAL	3 454,8	2 173,9	

LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projets	Avancement (%)	Explication sommaire des écarts
Mise à niveau de l'infrastructure réseau	100 %	Le déploiement de la dernière phase du projet, soit le portail de commerce électronique, a été finalisé en 2014. Le projet est terminé.
Réseau sans fil extérieur (Zone d'accès public)	80 %	La finalisation des ententes pour l'installation des antennes requises pour le déploiement du réseau se poursuit.
Achat et implantation d'un logiciel de gestion des ressources humaines	80 %	Le projet suit son cours et sera complété en 2015-2016.
Mise à jour d'un logiciel de gestion de l'entretien préventif	20 %	Le projet a débuté en mars 2015 et sera complété au cours de l'exercice 2015-2016.

LISTE ET RESSOURCES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projets	Ressources financières prévues (en milliers de \$)	Ressources financières utilisées (en milliers de \$)	Explication sommaire des écarts
Mise à niveau de l'infrastructure réseau	56,1	21,0	Le projet a été complété en 2014-2015.
Réseau sans fil extérieur (Zone d'accès public)	716,8	362,3	Le projet sera complété en 2015-2016.
Achat et implantation d'un logiciel de gestion des ressources humaines	89,6	84,1	Le projet sera complété en 2015-2016.
Mise à jour d'un logiciel de gestion de l'entretien préventif	138,8	34,1	Le projet sera complété en 2015-2016.
TOTAL	1 001,3	501,5	

MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES

L'article 59 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012* (LQ 2013, c.016) prévoit que le ministre des Finances et le président du Conseil du trésor élaborent et proposent au Conseil du trésor des modalités selon lesquelles sont réduites les dépenses des organismes autres que budgétaires et celles des fonds spéciaux.

Une cible de réduction a été transmise à la Société pour l'exercice financier 2014-2015 équivalant à 2 % de la masse salariale et à 3 % des dépenses de fonctionnement.

Les résultats attendus de ces mesures et les résultats atteints sont présentés dans le tableau suivant.

MESURES DE RÉDUCTION DE DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015

Nature des dépenses	Cible de réduction (en milliers de \$)	Réduction réalisée (en milliers de \$)
Masse salariale	265,5	1 000,9
Dépenses de fonctionnement	275,8	775,2

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

La *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (2014, chapitre 17) (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, débute le 1^{er} janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016.

CONTRATS DE SERVICES

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2015 ET LE 31 MARS 2015

	Nombre	Valeur (en milliers de \$)
Contrats de services avec une personne physique ¹	0	0
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	3	258,4
TOTAL DES CONTRATS DE SERVICES	3	258,4

¹ Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

² Inclus les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

La LGCE prévoit qu'un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs dans son rapport annuel. Cet état doit notamment présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2015, la somme des effectifs des organismes publics relevant d'un ministre dont le personnel n'est pas assujéti à la *Loi sur la fonction publique* ne doit pas excéder celle de la période correspondante de 2014. Au terme de cette période, la Société a respecté la cible fixée par la ministre du Tourisme.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2015

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2015
1. Personnel d'encadrement	11 633	0	11 633	22
2. Personnel professionnel	0	0	0	0
3. Personnel infirmier	0	0	0	0
4. Personnel enseignant	0	0	0	0
5. Personnel de bureau, technicien et assimilé	39 374	1 563	40 937	84
6. Agent de la paix	0	0	0	0
7. Ouvrier, personnel d'entretien et de service	21 638	2 624	24 262	137
8. Étudiants et stagiaires	0	0	0	0
TOTAL DES HEURES	72 645	4 187	76 832	243



LES ÉTATS
FINANCIERS AU
31 MARS 2015

RAPPORT DE LA DIRECTION
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
ÉTATS FINANCIERS

LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2015

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

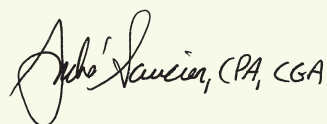
La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Raymond Larivée
Président-directeur général



André Saucier, CPA, CGA
Vice-président aux finances et à l'administration

Montréal, le 11 juin 2015

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Palais des congrès de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement

de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

La Société du Palais des congrès de Montréal n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2015 et 2014 à l'état de la situation financière des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées par emprunts et pour lesquelles les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Société du Palais des congrès de Montréal a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes*

publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01), énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Société du Palais des congrès de Montréal et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné

la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution)	
	2015	2014
État de la situation financière		
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	236 335 159 \$	248 929 017 \$
Subvention reportée du gouvernement du Québec	176 589 239	186 755 447
Dettes nettes	(59 745 920)	(62 173 570)
Excédent cumulé	59 745 920	62 173 570
État des résultats		
Subvention du gouvernement du Québec	(2 427 650)	(4 022 559)
Excédent de l'exercice	(2 427 650) \$	(4 022 559) \$

OPINION AVEC RÉSERVE

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice

clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc FCPA auditrice, FCA
Montréal, le 11 juin 2015

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015	2015	2014
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec			
De fonctionnement (note 14)	23 614 139 \$	22 626 348 \$	27 082 498 \$
Relative au remboursement de la dette	10 799 861	10 799 861	11 295 525
Relative aux immobilisations (note 14)	—	394 141	164 979
Virement des contributions reportées (note 13)	—	66 910	31 737
Location d'espaces	9 297 405	8 915 493	8 169 579
Services auxiliaires (note 3)	7 792 828	7 725 149	7 037 994
Redevances (note 4)	6 019 634	5 915 059	5 304 688
Location de locaux	900 250	1 001 994	828 597
Location à titre gratuit (note 5)	—	975 751	901 125
Intérêts	390 000	290 936	1 283 575
	58 814 117	58 711 642	62 100 297
CHARGES			
Frais d'événements (note 6)	6 390 668	5 959 351	5 953 777
Frais d'exploitation et d'administration (note 7)	20 495 817	18 211 552	20 660 519
Taxes municipales et scolaires (note 8)	11 341 000	10 873 424	6 687 143
Frais financiers (note 9)	9 517 285	9 492 597	10 746 537
Amortissement des immobilisations corporelles	10 982 478	10 751 400	10 704 539
Perte à la location à titre gratuit (note 5)	—	975 751	901 125
(Gain) perte à la cession d'immobilisations corporelles	—	(23 643)	932
	58 727 249	56 240 432	55 654 572
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	86 868	2 471 210	6 445 725
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 562 309	2 562 309	(3 883 416)
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	2 651 177 \$	5 033 519 \$	2 562 309 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

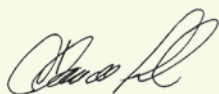
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2015

	2015	2014
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 929 062 \$	25 554 714 \$
Placements (note 10)	2 325 507	2 325 507
Débiteurs	1 532 678	1 014 536
Loyers à recevoir	37 851	69 398
	20 825 098	28 964 155
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 11)	4 623 456	8 712 647
Intérêts courus à payer	1 573 180	3 367 178
Revenus perçus d'avance	3 409 647	3 607 293
Dettes (note 12)	233 645 996	244 244 999
Contributions reportées (note 13)	2 183 893	285 626
Subvention spéciale du gouvernement du Québec reportée (note 14)	618 642	1 029 648
	246 054 814	261 247 391
DETTE NETTE	(225 229 716)	(232 283 236)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	3 181 338	758 257
Frais reportés	75 511	134 267
Immobilisations corporelles (note 15)	227 006 386	233 953 021
	230 263 235	234 845 545
EXCÉDENT CUMULÉ	5 033 519 \$	2 562 309 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Claude Liboiron
Président du conseil d'administration



Suzanne Landry
Présidente du comité d'audit

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015	2015	2014
	Budget	Réel	Réel
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	86 868 \$	2 471 210 \$	6 445 723 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 027 189)	(3 843 556)	(3 439 020)
Amortissement des immobilisations corporelles	10 982 478	10 751 400	10 704 539
(Gain) perte à la disposition d'immobilisations corporelles	—	(23 643)	932
Abandon de projets en cours	—	25 419	—
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	—	37 015	—
	4 955 289	6 946 635	7 266 451
Acquisition de charges payées d'avance	—	(14 872 424)	(9 234 425)
Utilisation des charges payées d'avance	—	12 449 343	12 473 933
Utilisation des frais reportés	—	58 756	97 693
	—	(2 364 325)	3 337 201
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	5 042 157	7 053 520	17 049 375
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(232 283 236)	(232 283 236)	(249 332 611)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(227 241 079) \$	(225 229 716) \$	(232 283 236) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015	2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrée de fonds – clients	22 932 757 \$	21 991 533 \$
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(40 332 529)	(26 642 111)
Intérêts reçus	302 884	1 271 621
Intérêts versés	(11 085 738)	(11 636 956)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de fonctionnement	(28 182 626)	(15 015 913)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 956 774)	(2 218 005)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	37 015	—
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(4 919 759)	(2 218 005)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes contractées	—	117 607 117
Dettes remboursées	(10 799 861)	(128 902 642)
Encaissement de subventions et contributions	35 276 594	38 341 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	24 476 733	27 045 475
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE	(8 625 652)	9 811 557
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	25 554 714	15 743 157
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	16 929 062 \$	25 554 714 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal (la Société), personne morale au sens du Code civil, a été constituée sans capital-actions par la *Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal* (RLRQ, chapitre S-14.1). Elle a pour mission :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal ;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès de Montréal ;
- d'exercer des activités commerciales ou autres de nature à contribuer au développement du Palais des congrès de Montréal et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. 1-3), de l'article 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., 1985, 5^e suppl.) et de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est permise lorsqu'elle est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges

de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la provision pour créances douteuses, la durée de vie des immobilisations et l'évaluation de la provision pour moins-value des placements. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

ÉTAT DES GAINS OU PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises sont sans impact à la fin de l'exercice.

REVENUS

SUBVENTIONS

Les revenus de subvention sont constatés dans l'exercice au cours duquel les faits qui donnent lieu à ces revenus se sont produits, dans la mesure où elles sont autorisées, que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont comptabilisées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Elles sont virées aux revenus au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont réglées.

CONTRIBUTIONS

Les contributions reçues qui font l'objet d'une affectation externe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et celles reçues sous forme d'immobilisations amortissables sont comptabilisées à titre de contributions reportées et sont virées aux revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent, soit sur des périodes s'échelonnant entre 10 et 32 ans.

LOCATION À TITRE GRATUIT

Les opérations non monétaires ayant une substance commerciale sont comptabilisées à la juste valeur.

AUTRES

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent.

Les revenus provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de revenus est inscrite à l'état de la situation financière à titre de revenus perçus d'avance ou de débiteurs. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements, les débiteurs et les loyers à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux et les taxes à payer), les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou

au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

ACTIFS FINANCIERS**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La politique de la Société consiste à présenter dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, le cas échéant, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de trois mois ou moins.

PLACEMENTS

Les placements sont initialement comptabilisés au coût, diminué de toute moins-value durable. Cette dernière est comptabilisée aux résultats de l'exercice.

La provision pour moins-value représente la meilleure estimation, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers. Les principaux facteurs considérés dans l'établissement de la provision pour moins-value sont la qualité des actifs sous-jacents ainsi que la séquence de subordination imbriquée dans les billets.

PASSIFS**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS****Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs.

FRAIS REPORTÉS

Les frais initiaux directs encourus pour la location des espaces commerciaux sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation, établie comme suit :

Bâtisse	40 ans
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels	5 et 10 ans

Les immobilisations en cours de construction ou d'agrandissement ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

3. SERVICES AUXILIAIRES

	2015	2014
Plomberie et électricité	1 930 331 \$	1 703 324 \$
Aménagement	1 711 406	1 472 504
Stationnement	1 305 336	1 198 270
Audiovisuel	864 548	784 560
Télécommunications	877 492	771 595
Entretien ménager	527 664	507 425
Sécurité	220 172	224 245
Accueil et vestiaire	208 985	222 195
Autres	79 215	153 876
	7 725 149 \$	7 037 994 \$

4. REDEVANCES

	2015	2014
Services alimentaires	3 621 100 \$	3 300 301 \$
Services audiovisuels	1 635 428	1 382 030
Billets vendus	616 296	571 780
Autres	42 235	50 577
	5 915 059 \$	5 304 688 \$

5. LOCATION À TITRE GRATUIT

La Société loue des espaces à titre gratuit à deux entités. Ces opérations sont effectuées en contre-partie partielle de l'expropriation, aux fins des travaux d'agrandissement du Palais des congrès de Montréal, de certains actifs qui leur appartenaient.

6. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2015	2014
Traitements – personnel à l'événement		
Accueil et vestiaire	998 868 \$	1 068 480 \$
Services à la clientèle	739 858	683 695
Audiovisuel	565 602	500 283
Télécommunications	181 205	185 584
Stationnement	87 584	113 084
Aménagement	1 692 322	1 546 364
Entretien ménager	737 932	805 241
Plomberie et électricité	362 225	372 804
Sécurité	180 663	213 034
Audiovisuel	42 942	79 894
Télécommunications	43 531	49 320
Autres frais	326 619	335 994
	5 959 351 \$	5 953 777 \$

7. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2015	2014
Traitements et avantages sociaux	9 701 247 \$	10 107 287 \$
Entretien et réparations	1 849 485	3 349 143
Électricité et chauffage	1 721 288	1 614 929
Promotion et communications	1 438 924	1 588 963
Service d'entretien spécialisé	900 482	877 761
Gardiennage	769 368	886 987
Service d'entretien ménager	690 103	795 404
Services professionnels et administratifs	680 306	920 981
Assurances et permis	309 715	304 390
Virement des frais reportés	58 756	97 692
Formation professionnelle	45 612	68 186
Créances douteuses et irrécouvrables	42 631	45 416
Loyers	3 635	3 380
	18 211 552 \$	20 660 519 \$

8. TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

	2015	2014
Taxes municipales et scolaires	10 873 424 \$	13 655 194 \$
Remboursement de taxes	—	(6 968 051)
	10 873 424 \$	6 687 143 \$

La valeur imposable du bâtiment de la Société est passée de 268 333 333 \$ à 271 666 667 \$ au 1^{er} janvier 2015. Les taxes municipales afférentes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 sont de 10 237 419 \$. Elles étaient de 10 326 200 \$ pour la même période en 2014.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, des remboursements de taxes et d'intérêts ont été reçus de la Ville de Montréal et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal à la suite d'une contestation logée par la Société.

9. FRAIS FINANCIERS

	2015	2014
Intérêts sur les dettes	9 388 204 \$	10 617 493 \$
Autres intérêts et frais bancaires	104 393	129 044
	9 492 597 \$	10 746 537 \$

10. PLACEMENTS

Au 31 mars 2015, la Société détient des billets à terme adossés à des actifs du VAC II (véhicule d'actifs cadres II) suivants :

			2015			2014		
VAC II	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Valeur nominale	Moins-value totale	Valeur comptable	Valeur nominale	Moins-value totale	Valeur comptable
Catégorie A-1	15 juil. 2056	0,772 %	185 198 \$	— \$	185 198 \$	185 198 \$	— \$	185 198 \$
Catégorie A-2	15 juil. 2056	0,773 %	2 143 739	3 430	2 140 309	2 143 739	3 430	2 140 309
Catégorie B	15 juil. 2056	0,000 %	389 148	389 148	—	389 148	389 148	—
Catégorie C	15 juil. 2056	0,000 %	84 083	84 083	—	84 083	84 083	—
TOTAL			2 802 168 \$	476 661 \$	2 325 507 \$	2 802 168 \$	476 661 \$	2 325 507 \$

Au cours de l'exercice, la direction estime que ces placements n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle déjà comptabilisée.

11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2015	2014
Fournisseurs	1 930 112 \$	4 930 305 \$
Avantages sociaux	885 534	848 763
Traitements	853 892	1 280 703
Fournisseurs – immobilisations corporelles	395 477	1 518 006
Taxes de vente à payer	386 448	—
Autres	171 993	134 870
	4 623 456 \$	8 712 647 \$

12. DETTES

	2015	2014
Billets à payer auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux fixe de 5,234 %, remboursable par versements semestriels de 1 172 832 \$, jusqu'au 30 mars 2015 et par un versement de 22 505 336 \$ le 30 septembre 2015	22 493 950 \$	23 594 654 \$
Taux fixe de 4,343 %, remboursable par versements semestriels de 201 051 \$, jusqu'au 1 ^{er} juin 2016 et par un versement de 4 445 695 \$ le 1 ^{er} décembre 2016	4 739 812	4 925 573
Taux fixe de 3,779 %, remboursable par versements semestriels de 4 031 559 \$, jusqu'au 1 ^{er} juin 2021 et par un versement de 55 221 539 \$ le 1 ^{er} décembre 2021	88 933 804	93 413 233
Taux fixe de 3,779 %, remboursable par versements semestriels de 155 464 \$, jusqu'au 1 ^{er} juin 2021 et par un versement de 3 535 344 \$ le 1 ^{er} décembre 2021	4 526 293	4 658 049
Taux fixe de 3,5097 %, remboursable par versements semestriels de 4 220 866 \$, jusqu'au 1 ^{er} mars 2023 et par un versement de 45 316 603 \$ le 1 ^{er} septembre 2023	92 230 486	95 819 157
Taux fixe de 3,5097 %, remboursable par versements semestriels de 1 108 830 \$, jusqu'au 1 ^{er} mars 2023 et par un versement de 7 244 447 \$ le 1 ^{er} septembre 2023	20 721 651	21 834 333
	233 645 996 \$	244 244 999 \$

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2016	34 305 135 \$
2017	16 573 754
2018	12 465 366
2019	12 921 094
2020	13 393 506
2021 et suivants	145 103 125

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des dettes contractées en vertu du régime d'emprunts instauré par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'une ou l'autre de ces dettes.

13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Des tierces parties ont financièrement participé, en tout ou en partie, à l'acquisition d'immobilisations, notamment de l'équipement de cuisine, audiovisuel, à l'aménagement d'une passerelle et à la transformation d'un espace.

	2015				2014
	Bailleur	Concessionnaire	Fournisseur officiel	Total	Total
Solde au début de l'exercice	195 803 \$	89 823 \$	— \$	285 626 \$	317 363 \$
Contributions	—	1 867 250	97 927	1 965 177	—
Virement aux résultats	(21 756)	(43 930)	(1 224)	(66 910)	(31 737)
Solde à la fin de l'exercice	174 047 \$	1 913 143 \$	96 703 \$	2 183 893 \$	285 626 \$

14. SUBVENTION SPÉCIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉE

Le 9 avril 2012, le ministère du Tourisme a versé à la Société une subvention additionnelle de 2 400 000 \$ qui avait été autorisée par décret le 28 mars précédent pour la réalisation de la phase 1 du projet de zone d'accès public du centre-ville de Montréal.

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	1 029 648 \$	1 231 650 \$
Virement aux revenus		
Pour l'acquisition d'immobilisations	(362 298)	(164 979)
Pour les frais de fonctionnement	(48 708)	(37 023)
	411 006	202 002
Solde à la fin de l'exercice	618 642 \$	1 029 648 \$

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtiments	Mobilier et équipement	Aménage- ments	Équipement informatique	Logiciels	Total
COÛT							
1^{er} avril 2013	26 453 101 \$	347 984 127 \$	22 280 154 \$	5 114 248 \$	9 193 304 \$	3 140 421 \$	414 165 355 \$
. Acquisitions	64 220	—	538 241	1 816 962	660 684	358 913	3 439 020
. Cessions	—	—	(29 434)	—	—	(3 666)	(33 100)
. Reclassements	—	—	—	—	—	—	—
31 mars 2014	26 517 321	347 984 127	22 788 961	6 931 210	9 853 988	3 495 668	417 571 275
. Acquisitions	—	2 429 652	265 794	309 615	568 258	270 237	3 843 556
. Cessions	—	—	(294 747)	(2 160)	(27 056)	(3 883)	(327 846)
. Reclassements	—	1 379 387	—	(1 379 387)	—	—	—
31 mars 2015	26 517 321 \$	351 793 166 \$	22 760 008 \$	5 859 278 \$	10 395 190 \$	3 762 022 \$	421 086 985 \$
CUMUL DES AMORTISSEMENTS							
1^{er} avril 2013	— \$	145 142 142 \$	20 105 327 \$	1 721 243 \$	3 528 473 \$	2 448 698 \$	172 945 883 \$
. Amortissement de l'exercice	—	8 897 613	542 278	516 052	585 449	163 147	10 704 539
. Cessions	—	—	(28 502)	—	—	(3 666)	(32 168)
31 mars 2014	—	154 039 755	20 619 103	2 237 295	4 113 922	2 608 179	183 618 254
. Amortissement de l'exercice	—	8 966 869	521 378	554 800	538 848	169 505	10 751 400
. Cessions	—	—	(284 796)	—	(4 259)	—	(289 055)
31 mars 2015	— \$	163 006 624 \$	20 855 685 \$	2 792 095 \$	4 648 511 \$	2 777 684 \$	194 080 599 \$
VALEUR NETTE COMPTABLE							
31 mars 2014	26 517 321 \$	193 944 372 \$	2 169 858 \$	4 693 915 \$	5 740 066 \$	887 489 \$	233 953 021 \$
31 mars 2015	26 517 321 \$	188 786 542 \$	1 904 323 \$	3 067 183 \$	5 746 679 \$	984 338 \$	227 006 386 \$

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

La valeur des projets en cours inclus au tableau précédent se rapportent à de l'aménagement et des logiciels informatiques et s'élève à 2 067 942 \$ (2 774 293 \$ en 2014). Ils n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

Le 30 septembre 1998, la Société a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal. Le mandat de réaliser cet agrandissement a été confié à une partie liée, la Société québécoise des infrastructures, entité sous contrôle commun, en contrepartie d'honoraires.

Le coût total prévu de ce projet était de 257 800 000 \$. Le 8 juin 2005, le gouvernement du Québec a autorisé une hausse du budget de ce projet à un montant de 280 700 000 \$. L'augmentation du budget comprenait notamment l'estimation du montant requis pour le règlement des réclamations concernant l'agrandissement du Palais des congrès. Aucune réclamation ne subsiste au 31 mars 2015. Certains éléments du projet d'agrandissement restent à être complétés au cours des prochains mois pour finaliser le dossier.

Les coûts cumulés sur ce projet au 31 mars 2015 s'élèvent à 274 312 409 \$ (2014 : 274 312 409 \$) et se répartissent comme suit :

	2015	2014
Terrain	23 532 270 \$	23 532 270 \$
Bâtiments	243 417 188	243 417 188
Aménagements	215 304	215 304
Mobilier et équipement	7 147 647	7 147 647
	274 312 409 \$	274 312 409 \$

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société s'est engagée dans des contrats échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2017 pour des services d'assurances, d'aménagement de salle, de gardiennage, d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimaux futurs en vertu de ces contrats totalisent 5 619 907 \$ (2014 : 7 877 846 \$) et s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2016	3 995 701 \$
2017	1 624 206
	5 619 907 \$

De plus, la Société a une entente de collaboration et de partenariat avec Tourisme Montréal selon laquelle elle verse annuellement la somme de 400 000 \$ dans un fonds de développement visant à améliorer la position concurrentielle de Montréal. Outre la somme annuelle qu'elle contribuera, la Société s'est engagée à verser une somme additionnelle de 1,3 million au cours des trois prochaines années.

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2015, le taux de cotisation pour le RREGOP a été modifié, passant de 9,84 % à 10,50 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE est demeuré inchangé à 14,38 %. Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2015 (5,73 % au 1^{er} janvier 2014) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire pour les années civiles 2014 et 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 031 745 \$ (2014 : 773 640 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit la somme convenue entre les parties, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publics contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune

opération commerciale avec des apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en limiter les impacts.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à ses obligations. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie, aux placements et aux débiteurs.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'ils sont investis auprès d'institutions financières réputées.

PLACEMENTS

Les placements ont été comptabilisés au montant que la Société sera en mesure de récupérer. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée, compte tenu des conditions actuelles du marché et de l'information disponible aux 31 mars 2015 et 2014.

DÉBITEURS

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées en raison de la diversité de leur provenance.

RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)**DÉBITEURS (SUITE)**

L'analyse de l'âge des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, se détaille comme suit au 31 mars :

	2015	2014
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	930 481 \$	416 014 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	142 116	214 382
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	37 556	27 937
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	188 879	178 179
	1 299 032	836 512
Provision pour créances douteuses	(125 725)	(111 450)
Autres débiteurs	359 371	289 474
	1 532 678 \$	1 014 536 \$

La Société doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. La direction considère le type de clients, le secteur d'activité auquel ils appartiennent, l'historique de paiement et les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance afin de déterminer la provision.

Le tableau suivant présente les mouvements liés à la provision pour créances douteuses :

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	111 450 \$	99 963 \$
Charge	28 074	46 737
Recouvrement et radiation de créances provisionnées	(13 799)	(35 250)
Solde à la fin de l'exercice	125 725 \$	111 450 \$

La Société est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance.

La Société finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant des subventions et de ses activités d'exploitation. La Société respecte ses exigences en matière

de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêt et de capital relatifs aux passifs financiers de la Société.

2015						
	Échéance				Total des flux de trésorerie contractuels	Valeur comptable
	Moins d'un an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	5 ans et plus		
Créditeurs et charges à payer	2 781 199 \$	— \$	— \$	— \$	2 781 199 \$	2 781 199 \$
Intérêts courus à payer	1 573 180	—	—	—	1 573 180	1 573 180
Dettes	34 305 135	29 039 120	40 197 812	131 219 912	234 761 979	233 645 996
	38 659 514 \$	29 039 120 \$	40 197 812 \$	131 219 912 \$	239 116 358 \$	238 000 375 \$

2014						
	Échéance				Total des flux de trésorerie contractuels	Valeur comptable
	Moins d'un an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	5 ans et plus		
Créditeurs et charges à payer	7 455 395 \$	— \$	— \$	— \$	7 455 395 \$	7 455 395 \$
Intérêts courus à payer	3 367 178	—	—	—	3 367 178	3 367 178
Dettes	10 799 860	50 878 889	38 779 965	145 103 125	245 561 839	244 244 999
	21 622 433 \$	50 878 889 \$	38 779 965 \$	145 103 125 \$	256 384 412 \$	255 067 572 \$

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix sur le marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE L'AUTRE RISQUE DE PRIX

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt sur le marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt.

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix sur le marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

La trésorerie et équivalents de trésorerie porte intérêt à taux variable mais la Société juge que son exposition est minime sur les actifs financiers.

Les placements portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposée la Société est minime, car elle prévoit les conserver jusqu'à échéance. Cependant, la juste valeur des placements est sujette à des fluctuations en fonction des variations des taux d'intérêt du marché et l'autre risque de prix auquel la Société est exposé correspond à l'exposition sur les placements détenus par la Société.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposé la Société est minime et le risque de marché lié au taux d'intérêt l'est également étant donné que la Société prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

ANNEXE 1

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉAMBULE

La Société du Palais des congrès de Montréal est une organisation publique à vocation commerciale dont la mission consiste à solliciter et à accueillir divers événements sous forme de congrès, d'expositions, de galas, de conférences et de réunions, événements qui sont de nature à générer des retombées économiques et intellectuelles au Québec. De plus, la Société s'est donné une vision qui consiste à maintenir et à renforcer sa position de leader dans l'industrie des congrès et des réunions en offrant des services de qualité à sa clientèle.

Dans l'accomplissement de sa mission, la Société du Palais des congrès de Montréal, guidée par ses valeurs fondamentales que sont l'excellence, la confiance, le respect, le travail d'équipe et l'intégrité, entend être une source de fierté et de rayonnement pour la métropole et pour le Québec.

Les activités de la Société sont administrées par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le gouvernement du Québec.

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent, selon l'article 15 n° 4 de la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État, se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c. 6, a. 1);

Considérant que la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration;

Considérant que l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence et de responsabiliser l'administration et les administrateurs publics;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise;

En considération de ce qui précède, les membres du conseil d'administration adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit:

1. DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ci-après, désignent:

a) « *Administrateur* »: un membre du Conseil, qu'il exerce ou non une fonction à temps plein, au sein de la Société;

b) « *Code* »: désigne le Code d'éthique et de déontologie de la Société du Palais des congrès de Montréal;

c) « *Comité* »: le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil prévu par la loi sur la gouvernance des sociétés d'État;

d) « *Conflit d'intérêts* » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un Administrateur pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition ;

e) « *Conjoint* » : comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'un avec l'autre depuis plus d'un an ;

f) « *Conseil* » : désigne le conseil d'administration de la Société ;

g) « *Contrat* » : comprend un contrat projeté ;

h) « *Contrôle* » ou « *Contrôlent* » : désigne la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs ;

i) « *Entreprise* » : désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société ;

j) « *Personnes liées* » : sont des personnes liées à un Administrateur, les personnes ayant un lien par :

- i. le sang ;
- ii. le mariage ;
- iii. l'union civile ;
- iv. l'union de fait ;
- v. l'adoption ;

aux fins du présent Code, lui sont également liées :

- vi. l'enfant d'une personne visée aux paragraphes II à IV ;
- vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit ;
- viii. la personne à laquelle un Administrateur est associé ou la société de personnes dont il est associé ;
- ix. la personne morale dont l'Administrateur détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote ;
- x. la personne morale qui est contrôlée par l'Administrateur ou par une personne visée aux paragraphes I à IV et VI, ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement ;

toute personne qu'un Administrateur pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre ;

k) « *Information confidentielle* » : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe ;

l) « *Loi* » : désigne la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal, (L.R.Q., c. S-14.01), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion ;

m) « *Règlement* » : désigne le règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c. 6, a. 1) ;

n) « *Société* » : désigne la Société du Palais des congrès de Montréal.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 2.1 Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses Administrateurs.
- 2.2 Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
- 2.3 Le présent Code s'applique aux Administrateurs et au président-directeur général. Les Administrateurs et le président-directeur général sont également assujettis au Règlement. En cas de divergence entre la Loi, le Code et le Règlement, les dispositions les plus exigeantes doivent s'appliquer.
- 2.4 Le présent Code est établi conformément à la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État et au Règlement. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.5 Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité qui en assure la révision.
- 2.6 Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.
- 2.7 La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs dans le cadre de l'application du présent Code.

3. PRINCIPES D'ÉTHIQUE

- 3.1 L'Administrateur est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

- 3.2 L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévues par la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État, le Règlement, lequel fait partie intégrante du présent Code, selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent Code.

Un membre doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

- 3.3 L'Administrateur doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.
- 3.4 Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société.

Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par la Société. Il doit également se

tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

- 3.5 L'Administrateur qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent Code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un Administrateur dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que les intérêts qu'il détient dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à la Société.
- 3.6 Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles ou les conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.
- 3.7 L'Administrateur doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
- 3.8 L'Administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
- 3.9 L'Administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

4. RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

- 4.1 Un membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

- 4.2 Un membre doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer au président du Conseil tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

- 4.3 Un membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du Conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Cette déclaration doit être faite dans les 30 jours suivant sa nomination de même que le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction.

4.4 Un membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

4.5 Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donateur ou à l'État.

4.6 Un membre n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci, conformément à l'article 11.1 de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal.

4.7 Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à la Société.

4.8 Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou entreprise avec laquelle la Société avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de son mandat, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

4.9 L'Administrateur est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues

par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

4.10 L'Administrateur se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle.

- Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître;

- S'il utilise un système de courrier électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système. Il ne doit pas acheminer à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Société par ce système;

- Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment de :

- ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Informations confidentielles;

- prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents;

- éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des Informations confidentielles;

- identifier, sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;

- se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'Administrateur.

- 4.11 Les informations fournies par un membre en application du présent Code sont confidentielles.
- 4.12 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.3, ne peut être déterminant.

5. MISE EN ŒUVRE DU CODE

- 5.1 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur. Il s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur de consulter le Comité.

- 5.2 Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.
- 5.3 Le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent Code à l'égard du président du Conseil et des autres Administrateurs nommés par le gouvernement.
- 5.4 Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un Administrateur d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi et du Règlement sont respectées.

- 5.5 Le Comité peut donner des avis aux Administrateurs sur l'interprétation des dispositions du présent Code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

- 5.6 Le Comité doit :

- a) réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
- b) engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;
- c) assurer la formation et l'information des Administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code ;
- d) donner son avis et fournir son soutien au Conseil et à tout Administrateur confronté à une situation problématique ;
- e) traiter toute demande d'information relative au présent Code ;
- f) faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent Code.

6. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 6.1 Un membre à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec ou sans rémunération, par le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

L'autorité compétente fait part à l'Administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

L'Administrateur peut, dans les 7 jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au Comité. Il peut également demander d'être entendu par le Comité à ce sujet.

- 6.2 Les sanctions qui peuvent être imposées à un membre sont la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

- 6.3 Sur conclusion que l'Administrateur a contrevenu à la Loi, au Règlement ou au présent Code, le secrétaire général du Conseil exécutif lui impose l'une ou l'autre des sanctions susmentionnées.

En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un membre, celle-ci ne peut être imposée que par le gouvernement.

- 6.4 L'Administrateur doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code.

Entrée en vigueur

Le présent Code entre en vigueur le 30 octobre 2008.

ANNEXE 2

CODE D'ÉTHIQUE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL, MODIFIÉ EN SEPTEMBRE 2011

INTRODUCTION

Les employés de la Société du Palais des congrès de Montréal (ci-après la Société) répondent aux lois et règlements qui prévalent dans la Fonction publique québécoise. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont amenés à gérer des deniers publics, à transmettre et à promouvoir une image positive et agréable de Montréal et du Québec, à négocier avec de nombreux partenaires œuvrant dans diverses industries du secteur touristique et à répondre aux besoins et exigences d'une clientèle émanant des domaines financier, industriel, scientifique, touristique, culturel ou humanitaire. La réputation d'excellence du Palais des congrès dépend donc de l'engagement de son personnel à adopter un comportement témoignant d'une éthique élevée dans l'ensemble de ses activités professionnelles.

Le présent code d'éthique contient des règles de conduite visant un double objectif : non seulement elles contribuent à l'atteinte des buts de l'entreprise, mais elles se veulent aussi un outil favorisant l'épanouissement professionnel des employés de la Société. Celle-ci réitère son engagement en vue de créer un milieu de travail où prévaut le respect d'autrui. Il s'en dégage ainsi un accord mutuel entre la Société et ses employés dont chacun tire parti. Conséquemment, tout membre du personnel a la responsabilité de saisir la portée et de voir à l'application du présent code.

Toutefois, il serait illusoire de prétendre être en mesure de prévoir toutes les situations qui pourraient se présenter et d'établir les directives à suivre dans tous les cas. Il existe des politiques et des pratiques en vigueur au Palais de même que des normes de

conduite qui relèvent du sens commun et de la conduite publique. En cas de doute, chacun a la possibilité mais aussi le devoir de s'y référer.

Par ailleurs, si l'ambiguïté persiste, l'employé doit consulter son supérieur hiérarchique ou la Direction des ressources humaines.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

ENGAGEMENT

Le personnel constitue l'actif le plus précieux de la Société. C'est grâce à la contribution de chacun de ses employés qu'au fil des ans, elle parvient à atteindre ses objectifs organisationnels. À cet égard, la Société, en tant qu'employeur, est d'autant plus concernée par la promotion et le maintien d'un environnement de travail sain favorisant l'épanouissement professionnel de tous ses employés.

Dans cette optique, plusieurs engagements ont été pris à l'égard des employés :

- De prime abord, la Société s'engage à respecter les droits et libertés de la personne, et à n'exercer aucune forme de discrimination en fonction de la race, de la couleur, du sexe ; en cas de grossesse ; selon l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi ; fondée sur la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.
- Également, la Société s'engage à protéger la dignité, l'honneur et la réputation de ses employés. Dans aucun cas, le harcèlement ne sera toléré sur les lieux de travail. On entend par harcèlement une conduite

se manifestant par des paroles, des actes ou des gestes répétés de nature vexatoire ou méprisante. Il peut s'agir de harcèlement de nature sexuelle ou autre.

- Par ailleurs, la Société s'engage à se conformer aux lois et règlements concernant la divulgation des renseignements personnels, et à respecter la vie privée des membres de son personnel. À cet égard, elle veillera à préserver la confidentialité des dossiers de ses employés.
- De plus, la Société veillera à adopter et promouvoir les normes de santé et sécurité les plus strictes et à respecter la législation en la matière.
- Enfin, la Société s'engage à encourager le perfectionnement et la formation de son personnel afin de pourvoir à ses besoins actuels et futurs.

RESPONSABILITÉS

- Tous les membres du personnel de la Société doivent prendre connaissance des engagements mentionnés précédemment et s'assurer de bien comprendre leur portée. Par ailleurs, ils doivent contribuer à leur respect et participer à leur application. Ceci fait appel à la volonté de chaque employé de concourir au développement et au maintien d'un climat de travail favorable non seulement à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, mais également à l'épanouissement collectif et individuel.
- Les employés de la Société doivent être disponibles et assidus. C'est-à-dire qu'ils doivent être en mesure d'assumer adéquatement leurs responsabilités pour toute la durée de leur horaire de travail et ne peuvent, à cet effet, accepter un deuxième emploi si cela implique des incidences sur leur assiduité ou leur rendement.
- Dans aucun cas le harcèlement ne sera toléré sur les lieux de travail. On entend par harcèlement une conduite se manifestant par des paroles, des actes ou des gestes répétés de nature vexatoire ou méprisante. Il peut s'agir de harcèlement de nature sexuelle ou autre.

- Les employés de la Société doivent s'acquitter de leurs mandats avec compétence, en faisant preuve d'un professionnalisme soutenu et en dispensant le service demandé de façon appropriée, suffisante et satisfaisante, tant pour les clientèles internes qu'externes. Dans ce dessein, il est essentiel qu'ils utilisent d'une façon éclairée et profitable les ressources humaines, matérielles et financières de la Société, qu'ils profitent des connaissances disponibles pour réaliser leurs mandats et qu'ils accomplissent leurs fonctions avec une volonté constante de contribuer à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la Société.

RELATIONS AVEC LES TIERS

Afin d'optimiser sa contribution au développement touristique de la région de Montréal et du Québec, il est primordial que la Société ait une réputation irréprochable. Il va sans dire que les relations qu'elle entretient avec sa clientèle, ses fournisseurs, partenaires et concurrents ont une très grande incidence sur la renommée et, éventuellement, le succès de la Société. Conséquemment, celle-ci s'est dotée des normes déontologiques les plus rigoureuses en ce qui concerne ses relations externes.

RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

L'ensemble du personnel doit s'assurer d'offrir un service à la clientèle courtois et efficace. De même, il doit être en mesure de fournir un service qui se distingue par la qualité et la précision de l'information octroyée. Ceci sous-entend que les employés font tout ce qui est en leur pouvoir pour transmettre à la clientèle une réponse fiable à toute demande d'information non confidentielle et pour laquelle cette clientèle est en droit d'obtenir une réponse. Par ailleurs, les employés doivent exprimer une volonté et une motivation visant l'amélioration continue du service. Enfin, chaque employé doit s'empresse de traiter les dossiers qui lui sont confiés avec promptitude, surtout si ceux-ci concernent directement la clientèle.

RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS, PARTENAIRES ET CONCURRENTS

CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'ensemble du personnel doit s'abstenir de prendre part à toute activité qui pourrait biaiser son jugement ou son objectivité dans le cadre de ses fonctions habituelles à la Société. Les employés doivent s'assurer de faire preuve d'une objectivité irréprochable, c'est-à-dire d'être en mesure de prendre la décision qui s'avère la plus profitable pour la Société, sans tenir compte de leurs prédispositions personnelles, par exemple à l'égard d'un client, d'un partenaire ou d'un fournisseur. Étant souvent appelés à fournir des renseignements sur différentes entreprises du secteur touristique tels les restaurants et les hôtels, les employés doivent rester objectifs en tentant de favoriser de façon égale, auprès de la clientèle du Palais des congrès, l'ensemble des partenaires de l'industrie.

Ils doivent également éviter les situations où leur intérêt personnel l'emporte ou risque de l'emporter sur l'intérêt de l'entreprise. Il peut s'agir, entre autres, d'une situation où eux-mêmes ou un membre de leur famille ont une participation financière importante, détiennent des parts, occupent un poste d'autorité, font partie du conseil d'administration, etc., auprès d'une entreprise qui traite, qui cherche à traiter ou qui est en concurrence avec la Société. Afin de protéger la crédibilité de l'organisation, tout employé doit signaler à ses supérieurs toute situation présentant pour lui un conflit d'intérêts réel ou apparent (les situations où un observateur serait raisonnablement en mesure de supposer un conflit d'intérêts potentiel) afin que soient déterminées les mesures à prendre à cet égard.

CADEAUX, DIVERTISSEMENTS, SOMMES D'ARGENT

Les employés doivent éviter toute forme de corruption ou de tentative de corruption. En conséquence, ils refusent toute somme d'argent ou bénéfice autre que le salaire versé par leur employeur pour l'exercice de leurs fonctions et qui pourrait influencer leurs décisions professionnelles. Par ailleurs, aucun membre de la Société ne doit tenter de corrompre une personne ou organisation avec laquelle il traite. Le choix d'un

fournisseur doit être effectué uniquement sur la base du service offert, de la qualité, du prix et de son avantage comparatif.

Toutefois, il n'est pas interdit d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou divertissements, d'une valeur minimale, appropriés dans les circonstances et non concomitants à une négociation, si aucune obligation ne découle ou ne semble découler de ce geste.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

La Direction du marketing et des communications est le seul porte-parole officiel de la Société. De ce fait, tout employé qui reçoit une demande d'information ou de commentaire de la part d'un média doit automatiquement se référer à la Direction du marketing et des communications. De plus, tout employé doit s'assurer de ne pas compromettre la Société de quelque façon que ce soit, comme par exemple en utilisant son papier à en-tête pour émettre une opinion personnelle.

PROTECTION DES BIENS DE LA SOCIÉTÉ

BIENS MATÉRIELS

Les employés doivent s'assurer de protéger les biens qui sont mis à leur disposition par la Société dans le cadre de leurs fonctions. De ce fait, ils doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que ces biens ne sont pas altérés, volés, sabotés ou utilisés à des fins pour lesquelles ils n'ont pas été conçus.

Tous les biens fournis par la Société doivent être utilisés seulement pour servir son intérêt. Par ailleurs, il est interdit de les emprunter, de les prêter ou de les détruire sans une autorisation explicite en ce sens.

BIENS INTELLECTUELS

Les biens intellectuels de la Société tels que les droits d'auteur et les marques de commerce doivent être protégés par les employés. Étant donné que la Société peut être amenée à utiliser la propriété intellectuelle (logiciels, documents) appartenant à d'autres compagnies, il est primordial que les employés respectent la licence qui régit une telle utilisation.

INFORMATION CONFIDENTIELLE

Tout employé est tenu de protéger l'intégrité des faits ou les renseignements dont il prend connaissance dans l'exercice de ses fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel. On entend par confidentiel un renseignement de nature industrielle, financière, commerciale, scientifique ou technique, qui appartient à la Société et dont la divulgation aurait pour effet d'entraver la négociation d'un contrat, de causer des pertes à la Société ou de procurer un avantage appréciable à un tiers. Également, tous sont tenus de respecter la confidentialité des renseignements personnels, c'est-à-dire les renseignements qui concernent une personne physique et qui permettent de l'identifier. Ces informations ne doivent donc pas être divulguées, intentionnellement ou par inadvertance, à quiconque n'est pas autorisé à l'obtenir (l'information ne doit être transmise que si elle est essentielle aux fins du travail). De plus, les employés doivent refuser, pour eux-mêmes et pour toute autre personne, d'accorder, de solliciter ou d'accepter une faveur ou un avantage indu en échange d'une information disponible dans le cadre de leur travail.

Lorsqu'une information semble potentiellement confidentielle, il est de la responsabilité de tout membre du personnel d'obtenir confirmation de son caractère privé ou public avant de prendre la décision de la divulguer. Pour ce faire, il doit se référer à son supérieur ou à la Direction des ressources humaines.

Avec le perfectionnement des télécommunications, les employés se doivent de protéger les informations de nature confidentielle par un usage éclairé et réfléchi des nouvelles technologies telles qu'Internet et le courrier électronique.

Enfin, lorsqu'un employé quitte la Société du Palais des congrès de Montréal, il se doit de préserver la confidentialité de l'information dont il a pu prendre connaissance dans le cadre de ses fonctions.

CONFORMITÉ ET APPLICATION

Tout manquement au code d'éthique de la Société peut entraîner le recours à des mesures disciplinaires, y compris le congédiement.

Tout employé doit se référer à une instance supérieure lorsqu'il ressent quelque doute quant à la conformité d'un acte qu'il s'apprête à poser. Cette approche fait ainsi appel au jugement et au sens des responsabilités de chacun dans l'exercice quotidien de ses fonctions.

Rappelons également que l'employé membre d'une corporation professionnelle visée par le Code des professions du Québec est tenu, outre le présent code d'éthique, de respecter le code de déontologie de sa profession.

PROCÉDURE DE DIVULGATION

Si un membre du personnel a connaissance ou soupçonne que des actes dérogatoires au présent code d'éthique ont été commis, il doit immédiatement le signaler. Le signalement se fera par l'envoi d'un formulaire de divulgation anonyme transmis par intranet ou par la poste à l'attention du président du comité de gouvernance et d'éthique.

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Les plaintes reçues seront ensuite examinées par le comité de gouvernance et d'éthique qui, le cas échéant, fera enquête, déterminera les actions à entreprendre et assurera le suivi du traitement des plaintes.

REDDITION DE COMPTES

Le rapport annuel de la Société rendra compte des plaintes reçues au cours de l'année ainsi que des actions qui ont été entreprises pour régler les problématiques liées à l'éthique.

INDEX DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

FAITS SAILLANTS 2014-2015

- 2 Faits saillants 2014-2015
- 3 Répartition des espaces occupés – 1^{er} trimestre
- 3 Répartition des espaces occupés – 2^e trimestre
- 4 Répartition des espaces occupés – 3^e trimestre
- 4 Répartition des espaces occupés – 4^e trimestre

LA GOUVERNANCE

- 17 La présence des administrateurs aux réunions du conseil et de ses comités
- 18 Résultats des mesures d'étalonnage de la Société au 31 mars 2014
- 20 La rémunération des cinq plus hauts salariés et membres de la direction

LES RESSOURCES HUMAINES

- 23 Embauche totale au cours de la période 2014-2015
- 23 Nombre d'employés réguliers en poste au 31 mars 2015
- 24 Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées
 - Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2014-2015
 - Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année
 - Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année
- 25 — Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier – Résultats par catégorie d'emplois à la fin mars 2015
- 25 Femmes
 - Taux d'embauche des femmes en 2014-2015 par statut d'emploi
- 26 — Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2015
- 26 Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi
 - Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)
 - Autres mesures ou actions
- 27 L'effectif
 - L'effectif en poste au 31 mars 2015
 - L'effectif utilisé au 31 mars 2015
 - Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier
 - Nombre d'employés par catégories d'emploi ayant pris leur retraite
- 28 Formation
 - Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champs d'activité
 - Évolution des dépenses en formation
 - Jours de formation selon les catégories d'emploi

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE

- 30 Suivi du plan stratégique

LA REVUE DE L'ANNÉE

- 44 Événements tenus en 2014-2015
- 44 Ententes conclues en 2014-2015

Performance globale

- 46 Total des revenus autonomes de 2010-2011 à 2014-2015
- 47 Total des revenus autonomes au pi² de 2010-2011 à 2014-2015
- 47 Nombre total d'événements de 2010-2011 à 2014-2015
- 48 Répartition des revenus autonomes par marché en 2014-2015
- 48 Répartition des événements par marché en 2014-2015
- 48 Total du nombre de participants de 2010-2011 à 2014-2015
- 49 Répartition du nombre total de participants par marché en 2014-2015
- 49 Retombées économiques totales de 2010-2011 à 2014-2015
- 49 Nombre total de nuitées de 2010-2011 à 2014-2015

Marché des congrès

- 51 Revenus autonomes de 2010-2011 à 2014-2015
- 51 Revenus autonomes au pi² de 2010-2011 à 2014-2015
- 52 Nombre total d'événements de 2010-2011 à 2014-2015
- 52 Nombre total de participants de 2010-2011 à 2014-2015
- 53 Retombées économiques de 2010-2011 à 2014-2015
- 53 Nombre total de nuitées de 2010-2011 à 2014-2015

Marché des expositions

- 55 Revenus autonomes de 2010-2011 à 2014-2015
- 55 Revenus autonomes au pi² de 2010-2011 à 2014-2015
- 55 Nombre total d'événements de 2010-2011 à 2014-2015
- 56 Nombre total de participants de 2010-2011 à 2014-2015
- 56 Retombées économiques de 2010-2011 à 2014-2015

Marché des conférences, des réunions et des galas

- 57 Revenus autonomes de 2010-2011 à 2014-2015
- 58 Revenus autonomes au pi² de 2010-2011 à 2014-2015
- 58 Nombre total d'événements de 2010-2011 à 2014-2015

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 63 Reddition de comptes en matière de développement durable

AUTRES EXIGENCES LÉGALES

- 71 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
 - Comité permanent et mandataire
 - Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle
 - Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011
- 73 Reddition de comptes sur la tarification
- 74 Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2014-2015
- 75 Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles
- 75 Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles
- 76 Mesures de réduction de dépenses pour l'exercice financier 2014-2015
- 76 Contrats de services
 - Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2015
- 77 Gestion et contrôle des effectifs
 - Répartition de l'effectif pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2015

LES ÉTATS FINANCIERS

- 82 État des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2015
- 83 État de la situation financière au 31 mars 2015
- 84 État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2015
- 85 État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2015

PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

1001, place Jean-Paul-Riopelle

Administration

159, rue Saint-Antoine Ouest, 9^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1H2 Canada

Tél.: 514 871-8122

Tél. sans frais: 1 800 268-8122

Téléc.: 514 871-3188

info@congresmtl.com
congresmtl.com

Rapport annuel 2014-2015
Dépôt légal, 3^e trimestre 2015
Bibliothèque nationale du Québec
978-2-550-73323-2

Direction du Marketing et des Communications
Rédaction, révision et design : Samarkand
Imprimé au Canada



Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts
bien gérées, de sources contrôlées
et de bois ou fibres recyclés.
Cert no. XXX-XXX-000
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

congresmtl.com

